

Travaux publics et Services gouvernementaux

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Canada Room 100, 167 Lombard Ave. Winnipeg Manitoba R3B 0T6

Bid Fax: (204) 983-0338

Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Western Region Room 100, 167 Lombard Ave. Winnipeg Manitoba

Title - Sujet					
Réparations d'asphalte		Da	.4.		
Solicitation No N° de l'invitat	ion			7 12	
W4M00-17C729/A			2018-07-13		
Client Reference No N° de ré	férence du client		GETS Ref. No N° de réf. de SEAG		
W4M00-17C729	<u> </u>	<u> </u>	PW-\$PWZ-014-10584		
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FI	MS	No./N	N° VME	
PWZ-7-40101 (014)					
Solicitation Closes -	L'invitation pre	en	d fi	Time Zone	
at - à 02:00 PM				Fuseau horaire	
on - le 2018-08-07				Central Daylight Saving	
OII - 16 2010 00 07				Time CDT	
Delivery Required - Livraison e	xigée				
See Herein					
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Buyer ld - ld de l'acheteur			Buyer Id - Id de l'acheteur		
Fagan, Mike			pwz014		
Telephone No N° de téléphone FAX			No N° de FAX		
(204)296-5375 ()			(204)983-7796		
Destination - of Goods, Service	es, and Construction:				
Destination - des biens, service					
DEPARTMENT OF NATIONAL		Con	tracts	3	
17 WING, PO Box 17000 Stn Fo	orces				
ATTN: Barb Lillico					
Winnipeg MB					
R3J 3Y5					
Canada					

Security - Sécurité

This request for a Standing Offer includes provisions for security.

Cette Demande d'offre à commandes comprend des dispositions en matière de sécurité.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm

(type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature Date



R3B 0T6

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWZ-7-40101 (014)

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

DOCUMENT CONTIENT DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

PAIEMENT SANS DÉLAI DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION Principes en matière de paiement sans délai

Services publics et Approvisionnement Canada est d'avis que ces trois principes devraient régir le versement des paiements faits au titre des contrats de construction :

- Rapidité: Le Ministère examinera et traitera les factures dans les meilleurs délais. En cas de différend, Services publics et Approvisionnement Canada paiera les éléments non contestés, tout en s'employant à résoudre la question du montant contesté de façon rapide et équitable
- Transparence : Le Ministère rendra publics les renseignements sur les paiements versés au titre des contrats de construction, comme les dates de versement des paiements, ainsi que le nom des entreprises, les numéros de contrat et de projet; de leur côté, les entrepreneurs devraient communiquer ces renseignements aux paliers inférieurs
- Responsabilité partagée : Les payeurs et les bénéficiaires sont tenus de respecter les conditions de leurs contrats, entre autres leurs obligations liées au versement et à la réception des paiements, ainsi que d'adopter les pratiques exemplaires de l'industrie

Pour plus de renseignements : http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/biens-property/divulgation-disclosure/psdic-ppci-fra.html

MISE À JOUR SUR L'UTILISATION DE L'AMIANTE DE TPSGC

En date du 1er avril 2016, tous les contrats de Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC) qui portent sur des projets de nouvelle construction et des rénovations importantes interdiront l'utilisation des matériaux de construction contenant de l'amiante. Pour de plus amples informations veuillez consulter ce lien http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/comm/vedette-features/2016-04-19-00-fra.html

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Introduction
- 2. Sommaire
- 3. Santé et sécurité
- 4. Compte rendu
- 5. Exigences relatives à la sécurité

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des offres
- 3. Demandes de renseignements demande d'offres à commandes (DOC)
- 4. Lois applicables
- 5. Initiative de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour l'embauche d'apprentis

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection
- 3. Classement

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ET D'ASSURANCES

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Exigences en matière d'assurance

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

- 1. Offre Annexe E
- 2. Exigences de sécurité
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée de l'offre à commandes
- 5. Responsables
- 6. Utilisateurs désignés
- 7. Procédures pour les commandes subséquentes
- 8. Instrument de commande subséquente
- 9. Limites des commandes subséquentes
- 10. Limites financières
- 11. Ordre de priorité des documents
- 12. Attestations
- 13. Lois applicables
- 14. Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires
- 15. Status and Availability of Resources M3020C

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

W4M00-17C729/A

pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

W4M00-17C729 PWZ-7-40101 (014)

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Conditions générales :

CG1 Dispositions générales R2810D; (ii) CG2Administration du contrat R2820D; (iii) CG3 Exécution et contrôle des travaux R2830D; (iv) CG4 Mesures de protection R2840D; (v) CG5Modalités de paiement R2550D; R2865D; (vi) CG6Retards et modifications des travaux (vii) CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat R2870D; (viii) CG8 Règlement des différends R2884D; (ix) CG10 Garantie contractuelle R2900D;

Conditions supplémentaires, le cas échéant :

Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1 R2950D;

ANNEXES

Annexe A Énoncé des travaux Annexe B Base de paiement

Annexe C Exigences en matière de santé et de sécurité – (Manitoba)

Annexe D Formulaire de rapport d'usage périodique

Annexe E Offre

Appendix 1 Disposition relatives à l'intégrité

Appendix 2 Attestation voluntaire à l'appui du recours aux apprentis

Annexe F Attestation d'assurance (les conditions d'assurance ont été modifiés. Reportez-vous à la partie 6 l'article 3)

Annexe G Rapport Volontaire d'apprentis employés pendant les contrats Annexe H Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS)

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 1 — RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux Offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;
- Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les Offrants doivent répondre; et
- Partie 7: 7A, Offre à commandes; et 7B, Clauses du contrat subséquent:
- 7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
- 7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement, les exigences en matière de santé et de sécurité, les rapports d'usage, l'offre, la LVERS et toute autre annexe applicable au besoin.

2. Sommaire

Les travaux visés par cette offre à commandes doivent comprendre la fourniture de l'ensemble de la main-d'œuvre, des matériaux, des outils, du transport, de l'équipement et de la supervision nécessaires pour effectuer les réparations courantes de l'asphalte à des routes, des voies de circulation, y compris le nivellement, terre végétale, l'ensemencement et le gazonnement au fur et à mesure des besoins pour le ministère de la Défense nationale. Les travaux auront lieu à divers endroits, à Winnipeg, au Manitoba.

La période de l'offre à commandes sera d'une période de cinq (5) ans.

3. Exigences en matière de santé et de sécurité

Exigences en matière de santé et de sécurité : Ce besoin comporte des exigences en matière de santé et de sécurité. Voir l'annexe C.

4. Compte rendu

Après l'émission d'une offre à commandes, les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

5. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6 - Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances; et la Partie 7 - Offre à commandes et clauses du contrat subséquent.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 2 - OFFRE À COMMANDES - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions indiquées dans la demande d'offre à commandes (DOC) par un titre, un numéro et une date sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Ce guide est disponible sur le site Web de TPSGC https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC, et acceptent les modalités et conditions de l'offre à commandes et du contrat subséquent.

Les Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels 2006 (2017-04-27) sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: soixante (60) jours et Insérer: quatre-vingt-dix (90) jours

2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.1 Révision d'une offre :

Une offre présentée conformément aux présentes instructions peut être révisée par lettre ou par télécopie, pourvu que la révision soit reçue au bureau désigné pour la remise des offres au plus tard à la date et à l'heure limites de clôture des offres. Le document télécopié doit porter l'en-tête de lettre ou la signature de l'offrant.

Une révision du barème de prix unitaires doit clairement indiquer les modifications apportées aux prix unitaires et les articles particuliers faisant l'objet de la modification.

Une lettre ou une télécopie visant à confirmer une révision antérieure doit clairement porter la mention confirmation.

Si des dispositions ci-dessus ne sont pas respectées, seules les révisions irrecevables devront être rejetées. L'évaluation portera sur l'offre initiale déposée de même que sur toutes les autres révisions recevables.

Numéro de télécopieur pour recevoir les révisions : 204-983-0338

2.2 Prix et/ou taux fermes :

L'offrant doit proposer des prix, des taux fermes ou les deux qui s'appliqueront pour toute la période de l'offre à commandes.

- 2.3 Formulaire: Les offres non soumises au moyen du formulaire prescrit ne seront pas prises en considération.
- 2.4 Modification: Toute modification aux sections pré-dactylographiées ou pré-imprimées du formulaire d'offre ou toute condition ou restriction ajoutée à l'offre constituera une cause directe de rejet de l'offre. Les modifications, corrections, changements ou ratures apportés à des énoncés ou à des chiffres inscrits sur le formulaire d'offre par l'offrant doivent être paraphés par la ou les personnes qui signent l'offre. Les initiales doivent être des paraphes originaux. Les modifications, corrections, changements ou ratures non paraphés seront considérés comme nuls et sans effet.
- 2.5 Offres incomplètes : Les offres incomplètes pourraient être rejetées.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2.6 Taxes:

L'offrant est tenu d'acquitter les taxes applicables.

Les offres ne doivent pas tenir compte du montant de la taxe sur les produits et services (TPS) ou de la taxe de vente harmonisée (TVH), selon celle qui s'applique. Toutes les sommes prélevées au titre de la TPS/TVH doivent être facturées distinctement dans les factures soumises par l'entrepreneur et lui seront versées en sus de la somme approuvée par le Canada pour les travaux exécutés dans le cadre du contrat. L'entrepreneur devra verser la somme correspondante à l'Agence du revenu du Canada conformément aux lois en vigueur.

Le gouvernement fédéral est exonéré de la taxe de vente du Québec (TVQ). Les offrants ne doivent pas inclure, dans leurs prix, toutes les sommes correspondant à la TVQ sur les biens et services fournis dans l'exécution des travaux, à l'exception des sommes pour lesquelles on ne peut pas se prévaloir d'un remboursement de taxe d'intrant. L'offrant retenu doit s'adresser directement à la province du Québec afin de recouvrer toute TVQ acquittée par lui dans l'exécution des travaux dans le cadre du contrat.

2.7 Évaluation du rendement

Les offrants doivent noter que le Canada évaluera le rendement de l'entrepreneur pendant la réalisation des travaux et au moment de leur achèvement. Cette évaluation portera sur la qualité de l'exécution des travaux, les délais d'exécution, la gestion de projet, la gestion du contrat et la gestion de la santé et de la sécurité. Si le rendement de l'entrepreneur est jugé insatisfaisant, les privilèges lui permettant de présenter des offres dans le cadre de travaux ultérieurs pourront être suspendus indéfiniment.

Une version électronique du formulaire PWGSC-TPSGC 2913, SELECT - Formulaire du rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur, utilisé pour évaluer le rendement est présenté sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements recues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin dénoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

4. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur dans la province ou le territoire de travail et les relations entre les parties seront déterminés par ces lois.

5. INITIATIVE DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA POUR L'EMBAUCHE D'APPRENTIS

- Pour les encourager à participer à la formation d'apprentis, on demande aux employeurs qui soumissionnent pour des contrats de construction ou d'entretien de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) de signer une attestation volontaire, attestation signalant leur engagement à embaucher et former des apprentis.
- 2. Le Canada doit composer avec des pénuries de main-d'œuvre dans divers secteurs et dans diverses régions, en particulier dans des métiers spécialisés. Faciliter l'acquisition de compétences et la formation chez les Canadiens est une responsabilité partagée. Dans le Plan d'action économique (PAE) de 2013, le gouvernement du Canada a pris l'engagement de faciliter l'utilisation d'apprentis dans le cadre des contrats fédéraux de construction et d'entretien. Les soumissionnaires ont un rôle important à jouer au titre du soutien

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

des apprentis, à savoir les embaucher et les former. On les encourage à attester qu'ils proposent des possibilités d'emploi à des apprentis dans le cadre de leurs relations d'affaires avec le gouvernement du Canada.

- 3. Par l'entremise du Plan d'action économique de 2013 et de son appui aux programmes de formation, le gouvernement du Canada encourage les Canadiens à faire l'apprentissage de métiers spécialisés et à y faire carrière. En outre, le gouvernement offre un crédit d'impôt aux employeurs afin de les encourager à embaucher des apprentis. Vous trouverez de l'information à propos de ces mesures fiscales administrées par l'Agence du revenu du Canada dans son site Web à : www.cra-arc.gc.ca. Les employeurs sont aussi invités à se renseigner à propos de l'information et des mesures de soutien additionnelles dont ils pourraient tirer profit auprès de leur autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage.
- 4. Les attestations signées (APPENDICE 2) aideront à mieux comprendre comment les entrepreneurs utilisent des apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien et pourraient éclairer l'élaboration, dans l'avenir, de nouvelles politiques et de nouveaux programmes.
- 5. L'entrepreneur atteste ce qui suit :

En vue de contribuer à la satisfaction de la demande en travailleurs qualifiés, l'entrepreneur convient de déployer et d'exiger de ses sous-traitants qu'ils déploient des efforts commerciaux raisonnables pour embaucher et former des apprentis inscrits, de s'efforcer d'utiliser pleinement les ratios compagnon/apprenti * autorisés et de respecter toutes les exigences liées à l'embauche prescrites dans les lois provinciales et territoriales.

L'entrepreneur consent, par la présente, à ce que cette information soit recueillie et conservée par TPSGC et Emploi et Développement social Canada en vue d'appuyer la compilation de données sur l'embauche et la formation d'apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien.

Pour appuyer cette initiative, une attestation volontaire signalant que le fournisseur s'engage à embaucher et former des apprentis est disponible à l'APPENDICE 2.

Si vous acceptez, veuillez compléter et apposer votre signature à l'APPENDICE 2

* Le ratio compagnon/apprenti, c'est le nombre de compagnons qualifiés/agréés qu'un employeur doit employer dans une profession ou un métier désigné afin d'être admissible à inscrire un apprenti conformément à la législation, aux règlements, aux directives d'orientation ou aux arrêtés provinciaux/territoriaux émis par les autorités ou les organismes responsables.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 3 — INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Généralités

- 1.1 Inscrire le taux horaire ou le prix unitaire qui correspond à chaque catégorie de main-d'œuvre, d'outils ou d'articles du matériel énonçé dans le barème de prix unitaires figurant dans le formulaire d'offre. Inscrire la marge bénéficiaire en pourcentage pour le matériel non précisé, s'il y a lieu; tout supplément lié aux articles, notamment la marge bénéficiaire de l'entrepreneur pour le matériel non précisé, s'il y a lieu, et le montant total estimatif, TPS en sus.
- 1.2 Soumettre l'offre, dûment rempli, au bureau désigné à la page 1 de la DOC conformément aux instructions uniformisées.
- 1.3 Signer et inscrire la date l'offre en conformité avec la DOC.

2. Instructions concernant la préparation d'une offre

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I: Offre technique (1 copies papier)

Section II: Annexe E - Offre financière (1 copies papier)

Section III: Attestations (1 copies papier)

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- (a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- (b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les offrants à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe X, Base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services ou de la taxe sur la vente harmonisée doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

.1 Paiement électronique de factures - offre (voir CS03 la partie 7B)

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « X » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « X » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 4 — PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures D'Évaluation

- (a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes y compris les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.
- (c) Les offres seront évaluées en fonction L'offre recevable comportant le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'une offre à commandes.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

- a) EXIGENCES OBLIGATOIRES Obligatoire dans le cadre de l'offre
- i) Conformément aux instructions générales, soumission de la demande d'offre à commandes (DOC), les offres doivent être soumis au bureau désigné pour la réception des offres, et doivent être reçues au plus tard à la date et heure de clôture des soumissions pour montré à la page 1 de la DOC. Un taux doit être saisi pour chaque élément énuméré dans le bordereau des prix unitaires de l'offre.
- b) EXIGENCES OBLIGATOIRES avant l'attribution de l'offre à commandes
- i) Attestations pour le Code de conduite
- ii) Certificats ou licences identifiées dans la DOC (par exemple: billets journeyman) doit être soumise à l'annexe E partie offre, y compris toutes les annexes.
- ii) Statut et disponibilité du personnel
- iii) Exigences en matière de santé et de sécurité
- iv) Preuve d'assurance
- vi) Exigences relatives à la sécurité

1.2 Évaluation financière

- 1.2.1 Barème de prix Un taux doit être précisé pour chaque élément.
- 1.2.2 Les offres retenues conformément à la Partie 4 seront évaluées en fonction du montant estimatif cité, TPS/TVH en sus. On prévoit attribuer une offre à commandes à l'offrant qui a déposé une offre conforme au plus bas prix.

2. Méthode de sélection

2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable présentant le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

3. Classement

3.1 L'offre à commandes sera attribuée à une seule entreprise.

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut, à remplir l'une de ses obligations prévues dans le cadre de tous contrats subséquents, s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre a commandes, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes constituer un manquement aux termes du contrat.

- 1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes
- 1.1 Code de conduite et attestations documentation connexe

En présentant une offre, l'offrant atteste en vertu de l'article 01 des Instructions uniformisées 2006 (2017-04-27), en son nom et en celui de ses affiliés, qu'il respecte la clause concernant le Code de conduite et attestations, des instructions uniformisées. La documentation connexe requise à cet égard, aidera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

2. Attestations additionnelles préalables à l'émission de l'offre à commandes

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

- **2.1** Certificats ou licences identifiées dans la DOC (par exemple: billets journeyman) doivent être soumis sur demande, y compris toutes les annexes.
 - **2.1.1 Expérience de l'entreprise (Appendice 1 de la PARTIE 5) -** Asphaltage et réparations. Un minimum de trois (3) les projets entrepris au cours des cing (5) dernières années doivent être identifiés.
 - 2.1.2 Expérience de particuliers (Appendice 2 de la PARTIE 5) Les particuliers doivent posséder au moins deux (2) années d'expérience de l'asphaltage et des réparations et être qualifiés dans la province du Manitoba pour effectuer les travaux décrits dans la présente DOC. Un minimum de deux (2) personnes doit être identifié.

2.2 Statut et disponibilité du personnel M3020T (2016-01-28)

L'offrant atteste que, s'il obtient une offre à commandes découlant de la demande d'offres à commandes, chaque individu proposé dans son offre sera disponible pour exécuter les travaux dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes, tel qu'exigé par le représentant du Canada, au moment indiqué dans la commande ou convenue avec ce dernier. Si pour des raisons hors de son contrôle, l'offrant est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans son offre, l'offrant peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaire. L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les fins de cette clause, seule les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle de l'offrant : la mort, la maladie, le congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Si l'offrant a proposé un individu qui n'est pas un employé de l'offrant, l'offrant atteste qu'il a la permission de l'individu d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitae au Canada. L'offrant doit, sur demande du responsable de l'offre à commandes, fournir une confirmation écrite, signée par l'individu, de la permission donnée à l'offrant ainsi que de sa disponibilité. Le défaut de répondre à la demande pourrait avoir pour conséquence que l'offre soit déclarée non recevable.

- 2.3 Exigences en matière de santé et de sécurité conformément à l'Annexe C .
- **2.4 Exigences en matière d'assurance**, (Annexe F Attestation d'assurance)
- 2.5 Attestation pour ancien fonctionnaire M3025T (2016-01-28)

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'émission d'une offre à commandes. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra l'offre non recevable.

Définitions

Pour les fins de cette clause,

- « ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :
- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.
- « période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.
- « pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, L.R., 1985, ch. C-17, à la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, 1970, ch. D-3, à la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la Loi sur les Régime de pensions du Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui() Non()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

En fournissant cette information, les offrants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l' Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

Programme de réduction des effectifs

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions d'un programme de réduction des effectifs?

Oui () Non ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réduction des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée.

2.6 Exigences relatives à la sécurité, conformément à l'article 1 des Partie 6.

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 5 – Appendice 1 Formulaire d'offre - Expérience de l'entreprise

Travaux réalisés

J'ai/Nous avons effectué par le passé les travaux suivants qui sont semblables aux travaux visés par la présente offre:

Indiquez trois (3) projets entrepris au cours des cinq (5) dernières années. Précisez le nom et l'adresse de l'installation, donnez une courte description des travaux effectués, et indiquez le nom et le numéro de téléphone de la personne-ressource du projet.

Signature		ate
« Nous attestons, par les présentes, que les renseignements exacts et qu'ils satisfont à toutes les exigences obligatoires une offre à commandes nous est attribuée, le personnel pro dans le présent document, et ce, si et quand le responsable	énumérées à l'appendice 2. Nous attestons posé sera disponible pour effectuer les tâch	de plus que, s
Attestation Whous attestops, par les présentes, que les repseignement	e fournie ont átá várifiáe nar noue commo át	ant vrais et
3.)		
2.)		
1.)		

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 5 - Appendice 2

Formulaire d'offre - Expérience des particuliers

Attestation, années d'expérience et expérience des particuliers : indiquez le nom, le permis ou l'attestation applicable, les années d'expérience, et mentionnez un (1) projet par personne entrepris au cours des cinq (5) dernières qui fait état des qualifications desdites personnes. Les personnes mentionnées doivent posséder au moins deux (2) années d'expérience en matière d'asphaltage et de réparations, et doivent être qualifiées dans la province du Manitoba pour effectuer les travaux décrits dans la présente DOC.

Il faut nommer aux moins deux (2) personnes. Il faut annexer à la soumission les permis et les attestations applicables. Il se peut qu'il faille fournir une preuve des qualifications avant l'attribution du contrat.

1.)	NOM:	
	ATTESTATION:	
	ANNÉES D'EXPÉRIENCE:	
	EXEMPLE DE PROJET:	-
		•
		•
2.)	NOM:	
	ATTESTATION:	
	ANNÉES D'EXPÉRIENCE:	
	EXEMPLE DE PROJET:	
		•
	estation lous attestons, par les présentes, que les renseignements fournis ont été vérifiés par nous comme ét	tant vrais et
exa una	acts et qu'ils satisfont à toutes les exigences obligatoires énumérées à l'appendice 2. Nous attestons e offre à commandes nous est attribuée, le personnel proposé sera disponible pour effectuer les tâch es le présent document, et ce, si et quand le responsable du site le demandera. »	de plus que, si
	Signature	Date

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PART 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ET D'ASSURANCES

1. Exigences relatives à la sécurité

- 1. Les conditions suivantes doivent être respectées avant l'émission de l'offre à commandes :
 - a) l'offrant doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 7A Offre à commandes;
 - b) les individus proposés par l'offrant et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 7A - Offre à commandes;
 - c) l'offrant doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé.
- On rappelle aux offrants d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'émission de l'offre à commandes, pour permettre à l'offrant retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion du responsable de l'offre à commandes.
- 3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du <u>Programme de sécurité industrielle</u>.

2. Exigences en matière d'assurance

L'offrant doit fournir une lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurances autorisé à faire des affaires au Canada stipulant que l'offrant peut être assuré conformément aux exigences en matière d'assurance décrites à R2900D CG10 si une offre à commandes lui est émise à la suite de la demande d'offres à commandes.

Si l'information n'est pas fournie dans l'offre, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer à l'exigence dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

Attestation d'assurance attachée à Annexe F.

1) Polices d'assurance

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

2) Période d'assurance

 a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

3) Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 7 - CLAUSES ET CONDITIONS

PARTIE 7(A) - OFFRE À COMMANDES

1. Offre – jointe à l'ANNEXE E

- .1 Dispositions générales
- .2 Modalités financières
- .3 Prix

2. Exigences relatives à la sécurité

EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR ENTREPRENEUR CANADIEN: DOSSIER TPSGC N° W4M00-17C729

- L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
- 3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
- 4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe H;
 - b. du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les exigences de sécurité, les promoteurs doivent consulter le site Web de la Sécurité industrielle à l'adresse : http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/index-fra.html

3. Clauses et conditions uniformisées

- 1) .1 Conditions générales offres à commandes, 2005 (2017-06-21)
- 2) Les documents identifiés par titre, numéro et date à l'alinéa 1) de la CS01 sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de http://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/

4. Durée de l'offre à commandes

4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées <u>du date d'émission</u> au « <u>à être</u> déterminé ».

L'offre à commandes sera attribuée pour une durée initiale de cinq (5) ans.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

4.2 Estimation de coût

Dans le cas où une estimation de coût est exigée pour des travaux particuliers, l'utilisateur désigné fournira un énoncé des travaux requis à l'offrant, qui devra fournir à l'utilisateur désigné une estimation du coût des travaux particuliers, établie conformément aux dispositions relatives aux prix de l'offre à commandes. L'offrant ne devra entreprendre aucun des travaux particuliers tant qu'une commande n'aura pas été émise par l'utilisateur désigné. Les coûts estimatifs indiqués dans la commande subséquente ne pourront être dépassés sans l'autorisation écrite préalable de l'utilisateur désigné.

5. Responsables

5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom: Voir la page de couverture de l'offre à commandes pour connaître les détails

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction: Attribution des marchés immobiliers

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes, de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. Au moment de passer une commande subséquente, en tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme (représentant ministériel) pour lequel les travaux seront exécutés conformément à une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6. Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes dans le cadre de l'offre à commandes est : Le ministère de la Défense nationale.

7. Procédures pour les commandes subséguentes

Meilleure offre à commandes : l'offre qui offre la meilleure valeur (le prix le plus bas) seront conservés.

Le chargé de projet établira la portée des travaux devant être exécutés par la firme de succès et de négocier le niveau d'effort requis pour effectuer le travail sur la base des taux horaires indiqués dans l'offre à commandes.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

8. INSTRUMENT DE COMMANDE SUBSÉQUENTE

Public Works and Travaux publics et Government Services Services gouvernementaux		LL-UP AGAINST A SUBSÉQUENTE	A STANDING OFFER À UNE OFFRE	
Canada À COMMA				
In accordance with				Call-up no. — No de
STANDING OFFER NO.:		MANENTE No		commande
Datedand the terms and conditions therein, you are	En date du Et les modalités	aui v sont énumé	rées, vous êtes prié	
Requested to carry out the worked described below.		avaux décrits ci-a		
Contractor's name and address — Nom et adresse de	l'entrepreneur	Send invoice to	— Expédier la facture	à
Fax No.		attention :		
Project no No du projet Note:		<u>'</u>		
Quote standing of Inscrire le numé	offer number, proje ro de l'offre permar	ct number and cal nente. le numéro d	l-up number on your inv lu proiet et le numéro de	voice. e commande sur la facture.
Location of work — Endroit des travaux				de la commande, TPS en plus
Work description — Description des travaux				
П				
Certified pursuant to subsection 32 (1) of the Financial				
Certifié en vertu du paragraphe 32 (1) de la Loi sur la g	jesuon des finance	so publiques		
Signature□				_
Représentant ministériel — Représentant du ministère				Date
Signature□				Date

PWGSC-TPSGC 2829 (03/2006)

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

9. Limites des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes autorisée par le responsable du projet ne doit pas dépasser 40 000\$ (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée incluse).

9.1 Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes de plus de <u>40 000 \$</u> (TPS/TVH incluse) doit être autorisée par le responsable de l'offre à commandes.

10. Limite financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 380 952.38 \$, (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisées exclue) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indigué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 3 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

11. Ordre de priorité de documents

En cas d'incompatibilité entre les documents mentionnés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur cette même liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, y compris les annexes et les modifications;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2017-06-21), conditions générales offres à commandes biens ou services;
- d) toute modification apportée au contrat conformément aux clauses et aux conditions de l'offre à commandes;
- e) les conditions générales datées et énumérées dans la Partie 7B, Clauses du contrat subséquent;
- f) les conditions supplémentaires;
- g) Annexes:
 - Annexe A, Énoncé des travaux/spécifications et toute modification apportée au document d'appel d'offres et intégrée à l'offre à commandes avant la date d'échéance de celle-ci;
 - Annexe B, Base de paiement
 - Annexe C, Exigences en matière de santé et sécurité Manitoba; (insérer la province applicable où aura lieu le travail)
 - Annexe D, Formulaire de rapport d'usage périodique
 - Annexe F, Attestation d'assurance
 - Annexe G, Rapport Volontaire d'apprentis employés pendant les contrats
 - Annexe H; Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS);
- h) l'offre de l'offrant, annexe E, datée du (insérer la date de l'offre).

12. Attestations

12.1 Conformité

Le respect des attestations fournies par l'offrant est une condition à l'autorisation de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

13. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur dans la province de travail et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

14. Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires A3025C (2013-03-21)

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), l' entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à <u>l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2</u> du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

15. Statut et disponibilité des ressources M3020C (2016-01-28)

Si, pour des raisons hors de son contrôle, l'offrant est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans son offre, l'offrant peut proposer un remplaçant ayant des qualités et une expérience similaire. L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Aux fins de cette clause, seules les raisons suivantes seront considérées comme indépendante de la volonté de l'offrant : décès, maladie, congé de maternité et congé parental, retraite, démission, congédiement justifié ou résiliation par manquement d'une entente.

Si l'offrant n'est pas en mesure de fournir un remplaçant ayant des qualités et une expérience similaires, le Canada pourrait mettre de côté l'offre à commandes.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 7 (B) - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1) Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséguente à l'offre à commandes :
 - (a) Énoncé des travaux L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes;
 - (b) Conditions générales :

(i)	CG1	Dispositions générales	R2810D	(2017-11-28);
(ii)	CG2	Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
(iii)	CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2017-11-28);
(iv)	CC4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
(v)	CG5	Modalités de paiement	R2550D	(2016-01-28);
(vi)	CG6	Retards et modifications des travaux	R2865D	(2016-01-28);
(vii)	CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
(vii)	CG8	Règlement des différends	R2884D	(2016-01-28);
(ix)	CG10) Assurance	R2900D	(2008-05-12);

- (c) Conditions supplémentaires;
- (d) Coûts admissibles pour les modifications de contrat selon CG 6.4.1

R2950D (2015-02-25);

- (e) Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- (f) Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission;
- (g) Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux Conditions générales.
- 2) Les documents précisés à l'alinéa 1) par un numéro, une date et un titre sont incorporés par renvoi et sont reproduits dans le guide Clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux (TPSGC). Le guide est offert sur le site Web de TPSGC :

http://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/

- 3) La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.
- 4) Un marché est conclu entre Canada et l'offrant lorsqu'une commande subséquente dûment signée est passée par le représentant ministériel et qu'elle est acceptée par l'offrant*. L'offrant sera alors appelé « l'entrepreneur » et le contrat comprendra l'offre, les spécifications contenues dans le barème de prix unitaires ci-dessous, les Conditions générales et la commande subséquente.
- 5) Interprétation
- « Accepté par l'offrant » signifie que l'offrant a accepté d'entreprendre les travaux et a commencé à les exécuter;
- « *Ministre* » comprend toute personne agissant pour le ministre, son successeur, leurs adjoints légitimes et leurs représentants nommés aux fins de l'offre à commandes;
- « Représentant ministériel » comprend le chargé de projet qui représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux seront effectués à la suite d'une commande subséquente à une offre à commandes et qui est responsable de toute question liée au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent;
- « Surintendant » ou « superviseur » comprend l'employé ou le représentant de l'entrepreneur désigné par celui-ci pour agir à titre de surintendant;
- « Tableau des prix unitaires » signifie le tableau des prix par unité figurant dans l'offre;
- «Travaux » signifie, sous réserve de toute disposition contraire dans le contrat, tout ce que l'entrepreneur doit faire, fournir ou livrer pour exécuter le contrat, conformément aux travaux décrits dans chacune des commandes subséquentes ainsi que dans le devis descriptif ou dans l'énoncé des travaux.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

1. CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

CS01 INSÉRER les conditions supplémentaires suivantes dans les conditions générales subséquentes :

1.1 T1204 - demande directe du ministère client

- 1.1.1 Conformément à l'alinéa 221 (1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, L. R., 1985, ch.1 (5^e suppl.), les ministères et organismes sont tenus de déclarer, à l'aide des feuillets T1204, Paiements contractuels de services du gouvernement, les paiements contractuels versés aux entrepreneurs en vertu de marchés de services pertinents (y compris les marchés composés à la fois de biens et de services).
- 1.1.2 Afin de permettre aux ministères et organismes de se conformer à cette exigence, l'entrepreneur est tenu de fournir au Canada, sur demande, son numéro d'entreprise ou numéro d'assurance sociale, selon le cas. (Ces demandes peuvent être formulées dans une lettre d'appel général envoyée aux entrepreneurs par écrit ou par téléphone).

1.2 Rapports périodiques

- 1.2.1 L'offrant doit soumettre à l'autorité contractante des rapports semestriels sur l'utilisation de l'offre à commandes faisant état du nombre et de la valeur globale des commandes, pour chaque destinataire. Les rapports doivent être présentés selon le modèle du « Formulaire de rapport d'usage périodique » ci-joint à l'annexe D et être transmis à l'autorité contractante au plus tard quinze (15) jours après la fin de la période visée.
- 1.2.2 L'offrant comprend que le non-respect de cette exigence peut donner lieu à la mise de côté de l'offre à commandes.

CS02 Durée du contrat

2.1 Période du contrat

Les travaux doivent être exécutés conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

CS03 Paiement

3.1 MODIFICATIONS À LA CLAUSE CG 5 MODALITÉS DE PAIEMENTS R2550D

SUPPRIMER LES CLAUSES CG 5.4, CG 5.5 et CG 5.6 et INSÉRER ce qui suit :

CG 5.4 Paiement

.1 Base de paiement

- 1. Lorsque la durée des travaux indiquée dans la commande subséquente est supérieure à 30 jours, l'entrepreneur peut présenter des réclamations périodiques mensuelles et aura droit de recevoir des paiements progressifs à intervalles mensuels ou autre intervalle convenu. Sous réserve d'une vérification par le représentant ministériel, le paiement des factures de l'entrepreneur pour des travaux exécutés de façon satisfaisante sera effectué au plus tard 30 jours après la réception des factures. La date d'échéance sera le 30e jour suivant la réception d'une facture dûment présentée.
- 2. L'offrant présentera au représentant ministériel une facture distincte pour chaque commande subséquente conformément aux instructions relatives à la facturation établie dans la présente. La facture dûment présentée est une facture remise au représentant ministériel selon le format convenu et elle contient suffisamment de précisions, de renseignements et de documents d'appui pour en permettre la vérification.

La facture de l'entrepreneur doit montrer séparément ce qui suit :

(a) le montant du paiement progressif réclamé pour les services fournis de façon satisfaisante, TPS/TVH en sus;

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- (b) le montant de toute taxe (TPS/TVH), calculé selon la législation fiscale fédérale applicable;
- (c) le montant total représentant la somme des montants décrits ci-dessus (a et b).
- 3. Le montant de la taxe que l'entrepreneur aura indiqué sur la facture sera payé par le Canada en plus du montant du paiement progressif réclamé pour les travaux exécutés de façon satisfaisante.
- 4. Si, dans les 15 jours suivant la réception de la facture, le représentant ministériel demande des renseignements supplémentaires aux fins de vérification, la période de paiement de 30 jours commencera après la réception des renseignements demandés. Le paiement sera effectué au plus tard le 30^e jour suivant la réception de la facture corrigée ou des renseignements exigés.
 - .1 Tout paiement progressif mensuel versé à l'entrepreneur peut faire l'objet d'une retenue de 10 % qui sera payée à l'entrepreneur lors du paiement final, à moins que le paiement retenu ne soit requis par le Canada pour remédier aux défauts des travaux de l'entrepreneur;
 - .2 Lorsque la durée des travaux indiqués dans la commande subséquente est égale ou inférieure à trente (30) jours, l'entrepreneur peut recevoir un paiement unique à titre de paiement total des travaux exécutés.
- 5. À la suite de l'exécution des travaux indiqués dans la réclamation périodique, on pourrait demander à l'entrepreneur de fournir une déclaration statuaire remplie et signée indiquant que jusqu'à la date de la réclamation périodique, l'entrepreneur s'est acquitté de toutes les obligations légales quant aux conditions de travail et que relativement aux travaux, toutes les obligations légales de l'entrepreneur envers ses soustraitants et fournisseurs, appelés collectivement « sous-traitants et fournisseurs » dans la déclaration, ont été remplies avant d'effectuer un autre paiement.
- 6. À la suite d'un avis écrit par un sous-traitant, avec lequel l'entrepreneur a un contrat direct, selon lequel un supposé paiement ne lui a pas été versé, le représentant ministériel fournit au sous-traitant une copie du dernier paiement progressif approuvé, qui a été versé à l'entrepreneur pour l'exécution des travaux.
- 7. À la suite de l'exécution de tous les travaux de façon satisfaisante, le montant exigible en vertu de l'entente, après déduction des paiements déjà effectués, est versé à l'entrepreneur dans les 30 jours suivant la réception d'une facture dûment présentée et, sur demande, accompagnée d'une Déclaration statutaire, conformément au paragraphe 5 ci-dessus.

3.2 Base de paiement - voir l'annexe B

3.3 Limite de prix

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

3.4 Instructions supplémentaires relatives à la facturation

EXEMPLE 1 — MDN

.1 Factures

- .1 Toutes les factures présentées pour paiement doivent indiquer :
 - .1 le numéro de commande de travail de génie construction;
 - .2 le numéro de dossier de génie construction;
 - .3 le numéro de la demande, DSS 942 (demande relative à un contrat);
 - .4 le numéro d'offre à commandes de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC);
 - .5 la même adresse que celle figurant sur le contrat de TPSGC.
- .2 Les factures doivent comprendre la ventilation suivante :
 - .1 Taux horaire par offre et heures de travail de chaque personne de métier;
 - .2 Une liste détaillée du matériel utilisé, par coût, doit figurer sur toutes les factures présentées pour paiement;
 - .3 Le total multiplié;
 - .4 La taxe sur les produits et services (TPS/TVH) doit être indiquée séparément;
 - .5 Lorsqu'il y a sous-traitance, une copie de la facture du sous-traitant doit accompagner la facture liée à la demande;
 - .6 Lorsqu'il y a un rabais ou une majoration, l'indiquer séparément.
- .3 Les factures présentées pour paiement en regard du présent contrat et qui ne sont pas correctement rédigées seront renvoyées à l'entrepreneur pour annotation appropriée avant de produire l'attestation des paiements.

3.5 Paiement électronique de factures - commande subséquente (voir la partie 3.1)

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard.

L'article 3.7 **DE L'ANNEXE E** doit être rempli pour indiquer que l'instrument de paiement électronique, le cas échéant, est acceptable.

L'article CG5.11 retard de paiement, des intérêts sur les comptes en souffrance, CG5 - modalités de paiement R2550D ne s'applique pas aux paiements faits en utilisant des instruments électroniques.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXES

Annexe A	Énoncé des travaux
Annexe B	Base de paiement
Anneya	Evidences en matière

Annexe C Exigences en matière de santé et de sécurité Annexe D Formulaire de rapport d'usage périodique

Annexe E Offre

Appendice 1 - Disposition relatives à l'intégrité

Appendice 2 - Attestation voluntaire à l'appui du recours aux apprentis

Annexe F Attestation d'assurance

Annexe G Rapport Volontaire d'apprentis employés pendant les contrats Annexe H Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS)

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE A

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

DEVIS

CONVENTION D'OFFRE À COMMANDES

RÉFECTION DE REVÊTEMENTS BITUMINEUX

17e Escadre

1 EMPLACEMENT DES TRAVAUX

- .1 Secteurs Nord et Sud de la 17e Escadre, Winnipeg (Manitoba)
- .2 Satellites
 - .1 Manège militaire McGregor, 551, avenue Machray, Winnipeg (Manitoba);
 - .2 Manège militaire Minto, 969, avenue St. Matthews, Winnipeg (Manitoba).
 - .3 NCSM CHIPPAWA, 51, Navy Way, Winnipeg (Manitoba).

2 RÉFÉRENCES

- .1 Tous les travaux visés par le présent devis doit respecter les normes prescrites dans les manuels de références suivants :
 - .1 Principles of Construction of Hot-Mix Asphalt Pavements The Asphalt Institute (MS-22), Janvier 1983 ou toute nouvelle édition.
 - .2 Asphalt In Pavement Maintenance The Asphalt Institute (MS-16), Mars 1983 ou toute nouvelle édition.

3 PORTÉE DES TRAVAUX

L'Entrepreneur doit fournir la main-d'œuvre, les matériaux, les outils, le matériel, le transport et la supervision nécessaires aux réparations courantes de l'asphalte sur les routes et les voies de circulation, y compris le nivellement, la terre végétale, l'ensemencement et le gazonnement, et ce, sur demande.

4 TRAVAUX COMPRIS

Les travaux comprennent, sans toutefois s'y limiter, les tâches suivantes :

- .1 la scarification, le nivellement et le compactage du sol existant, conformément aux dessins;
- .2 le rabotage de l'asphalte ou du béton afin de pouvoir recevoir le revêtement d'asphalte;
- .3 la fourniture et la pose d'apprêt bitumineux;
- .4 la fourniture et la pose d'émulsion de bitume;
- .5 la fourniture et la pose de revêtement bitumineux;
- .6 la fourniture et la pose d'asphalte émulsifié;

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- .7 le gazonnement, l'ensemencement et l'aménagement paysager autour des aires asphaltées.
- .8 le remplissage des fissures;
- .9 la réparation/le remplacement de ponceaux;

5 MATÉRIAUX

- .1 Les matériaux énumérés doivent respecter ce qui suit :
 - .1 Couche de base granulaire
 - .1 La couche de base granulaire doit être constituée de roches, de scories ou de gravier concassé comprenant des particules propres, dures, durables et exemptes de morceaux souples, minces, allongées ou stratifiés et ne doit pas contenir de substances organiques ou délétères. Le gravier concassé utilisé, dont 50 % doit passer au tamis + 4, doit avoir une ou plusieurs faces cassées dans le concasseur.
 - .2 Le matériel concassé, lors des essai par méthode en laboratoire standard, doit être conforme aux granularités suivantes :

Tamis standard Tyler à mailles carrées

100 % en masse passant au tamis de 14.9 mm à mailles carrées 83 à 100 % en masse passant au tamis de 12.7 mm à mailles carrées 63 à 83 % en masse passant au tamis de 9.5 mm à mailles carrées 40 à 66 % en masse passant au tamis n° 4 à mailles carrées 10 à 43% en masse passant au tamis n° 35 à mailles carrées 0 à 5 % en masse passant au tamis n° 200 à mailles carrées

- .3 La fraction passant au tamis Tyler n° 35 doit avoir une limite de liquidité d'au plus 25 et un indice de plasticité d'au plus six (6).
- .2 L'apprêt bitumineux de la base granulaire doit être de l'asphalte MC-1 ou MC-0 et doit être posé à un taux de 1.364 à 3.837 litres par 0.836 m².
- .3 L'émulsion de bitume doit être conforme à la norme nationale du Canada CAN2-16.2-M77 ou à la norme CGSB 16-GP-3b, et doit être posée à un taux de 1.364 à 3.837 litres par 0.836 m².
- .4 Le <u>revêtement d'asphalte</u> doit être conforme au devis A-6 de l'Asphalt Institute et doit respecter les exigences du mélange n° 1.
- Lorsqu'un ensemencement est requis, utiliser les semences Canada certifiées et les semences d'herbes à pelouse Canada certifiées, mélange n° 1. Utiliser le matériel et les méthodes d'ensemencement acceptés par l'Ingénieur. Faire déborder de 150 mm l'application sur les zones de gazon adjacentes. Faire pénétrer les semences jusqu'à une profondeur de 10 mm. Les aires ensemencées seront approuvées à condition que la végétation soit établie de façon uniforme et que les surfaces ensemencées soient exceptes d'aires érodées ou dénudées, de gazon mort, d'ornières et de mauvaises herbes.
- .6 Le gazon doit être composé de pelouse en plaques, provenant d'une

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

pépinière et ne contenant pas plus de deux (2) mauvaises herbe à feuilles larges ou dix (10) autres mauvaises herbes par 40 m^2 , ayant une densité suffisante afin qu'aucune terre ne soit visible lorsque le gazon est tondu à une hauteur de 40 mm.

.2 À la demande de l'Ingénieur, l'Entrepreneur devra fournir les fiches signalétiques.

6 MATÉRIEL

- .1 Le matériel mécanique (épandeur à pression, épandeur d'asphalte, rouleau motorisé, excavatrices, etc.) de l'Entrepreneur doit être en bon état et capable de travailler de façon continue.
- .2 L'Ingénieur doit approuver le matériel spécial nécessaire pour effectuer les travaux.

7 MÉTHODE DE TRAVAIL

- .1 Tous les travaux doivent être effectués conformément aux plans et/ou au devis, ce et, à l'entière satisfaction de l'Ingénieur.
- .2 L'Entrepreneur doit excaver jusqu'aux marques de nivellement établies par l'Ingénieur.
- .3 L'Entrepreneur doit limiter le déplacement de son matériel et de son personnel au chantier seulement. Advenant le besoin de sortir du chantier, l'Entrepreneur doit obtenir l'autorisation de l'Ingénieur.
- .4 Au besoin, l'Entrepreneur doit scarifier le terrain, ajouter le remblai granulaire requis, et niveler et compacter la couche de base à une densité de 95 % selon l'essai Proctor modifié.
- .5 Le début des réparations doivent être entrepris dans les 48 heures suivant la demande de l'Ingénieur.

8 EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

- .1 Généralités. Il incombe à l'Entrepreneur de prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger son personnel (les travailleurs, les visiteurs et le grand public) et la propriété contre tout dommage, pendant toute la durée du contrat.
- .2 Mesures de sécurité en construction. Observer et faire observer les mesures de sécurité en construction prescrites par l'édition en vigueur du Code national du bâtiment ainsi que par les arrêtés et autorités du gouvernement provincial, de la Commission des accidents du travail et de la localité.
 - .1 En cas d'incohérences entre les dispositions des documents susmentionnés faisant autorité, la disposition la plus stricte s'applique.
- .3 Procédures et matériel de travail
 - .1 Tout le matériel et toutes les procédures de travail doivent être conformes aux normes prescrites par la loi.
 - .2 Un permis de « travail à chaud » est exigé pour tous les travaux à chaud, comme la soudure, le coupage ou le brasage, effectués n'importe

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

où dans la base. Les permis de « travail à chaud » sont délivrés et vérifiés par le chef des pompiers de l'Escadre.

- .3 Les grues, monte-charges ou échafauds doivent être placés et utilisés de manière à ne pas causer de dommages au personnel, au matériel ou aux aéronefs à proximité, même en cas de chute de charges sous élingue ou d'objets plus petits, ou d'effondrement du matériel.
- .4 Barrières. Mettre des barrières en place autour des aires de travail dangereuses, des tranchées et des excavations.
- .5 Chantiers laissés sans surveillance. Lorsque les chantiers sont laissés sans surveillance, en particulier la nuit, il faut s'assurer que l'énergie potentielle de toute la machinerie est à zéro, les matériaux doivent être placés et empilés de façon sécuritaire.
- Procédures de cadenassage. Lorsque des personnes pourraient être en danger si l'installation, la machinerie ou le matériel était mis sous tension ou en marche ou était déplacé pendant des travaux d'inspection, d'entretien ou de réparation, des procédures de cadenassage doivent être appliquées. Ces procédures doivent être exécutées par des ouvriers qualifiés du ministère de la Défense nationale (MDN), bien que chaque ouvrier ou travailleur responsable des travaux ou du matériel/de l'installation devra effectuer son propre cadenassage.
 - .7 Personnel de sécurité et leurs responsabilités :
 - .1 L'Entrepreneur doit fournir du personnel compétent, mettre en place un programme de sécurité pour ce dernier et s'assurer que les normes du MDN et de la Province en matière de santé et de sécurité sont respectées.
 - .2 Le MDN surveillera quotidiennement le respect des exigences de sécurité, ainsi que la mise à jour et la conservation des registres de sécurité. Une première infraction aux normes de sécurité entraînera l'examen de la COC, et le rapport écrit de cet examen fera partie intégrante des documents contractuels.
 - .3 L'Entrepreneur doit signaler au superviseur du contrat et aux autorités compétentes tout accident ou incident dans lequel l'Entrepreneur, le MDN ou des fonctionnaires et/ou la propriété ont été impliqués en raison des travaux entrepris par l'Entrepreneur.
- .8 Retard en raison d'infractions aux règlements sur la santé et la sécurité :
 - .1 L'Entrepreneur doit inclure toutes les dispositions de la COC dans toutes les ententes qu'il signe avec des sous-traitants; il doit tenir tous les sous-traitants également responsables d'effectuer le travail de manière sécuritaire.
 - .2 Si l'Entrepreneur est responsable d'un retard dans l'avancement des travaux, qui est survenu en raison d'une infraction aux exigences de santé et de sécurité prescrites par la loi, il devra, sans frais additionnels pour le MDN, effectuer les heures supplémentaires et acheter et exploiter le matériel OU les matériaux nécessaires, selon le superviseur du contrat, pour éviter des retards dans l'achèvement définitif des travaux ou de toute activité connexe.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- .9 Exigences en matière de sécurité-incendie. Se conformer aux consignes d'incendie et aux précautions de sécurité en cas d'incendie à l'endroit des entrepreneurs civils émises par le chef des pompiers de l'Escadre.
- .10 Surcharge. Aucun ouvrage ne doit être chargé de manière à en compromettre la sécurité.
- .11 Ouvrages d'étaiement temporaires. Les ouvrages d'étaiement temporaires doivent être conformes à la norme CSA S269.1-1975, ainsi qu'aux codes et aux règlements fédéraux, provinciaux et/ou locaux relatifs à ce type d'ouvrages.
- .12 Solvants et adhésifs. Prendre les précautions adéquates contre les incendies. Il est interdit de fumer dans l'aire des travaux. N'utiliser ces produits que dans des endroits bien aérés. Ne pas éliminer les déchets volatils, les diluants à peinture, etc., dans les égouts sanitaires ou pluviaux.

9 MATIÈRES DANGEREUSES

.1 Les fiches signalétiques doivent être fournies à l'officier du génie construction de l'Escadre pour tout produit réglementé apporté à la 17^e Escadre.

10 RESPONSABILITÉS

- .1 L'Entrepreneur doit obtenir toutes les assurances et tous les permis requis ainsi que les documents connexes afin de pouvoir effectuer les travaux.
- .2 L'Entrepreneur doit être responsable de coordonner les travaux des souscontractants et de s'assurer que tous les travaux soient effectués conformément aux dessins et au devis.
- .3 Une liste détaillée des matériaux utilisés, classés par prix, doit être fournie sur chaque facture soumise pour paiement.
- .4 À la demande de l'Ingénieur, le coût estimatif des réparations devra être soumis avant d'entreprendre les travaux.
- .5 L'Entrepreneur doit fournir des fiches de travail quotidiennes indiquant les heures de début et de fin de chaque tâche effectuée dans le cadre du présent contrat.
- .6 Les fiches de travail doivent être signées <u>sur place</u> par l'Ingénieur ou son représentant et être soumises avec chaque facture transmise aux fins de paiement.

11 <u>FACTURES</u>

- .1 Toutes les factures soumises doivent être accompagnées du formulaire de demande DSS 942.
- .2 Les coûts présentés sur les factures doivent être ventilés de la manière suivante :
 - .1 le salaire horaire et le nombre d'heures de travail pour chaque personne de métier;
 - .2 une liste par article des matériaux utilisés, classés par coût, doit être présente sur chaque facture envoyée pour paiement;

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- .3 le total multiplié;
- .4 la taxe sur les produits et services (TPS) doit être inscrite séparément;
- .5 lorsque des sous-traitants sont engagés, joindre à la facture une copie de leurs factures;
- .6 lorsqu'un rabais ou une majoration est applicable, l'inscrire séparément.
- .3 Les factures soumises pour paiement relativement au présent contrat doivent être convenablement identifiées; sinon, elles seront renvoyées à l'Entrepreneur pour qu'il effectue l'annotation correctement, afin que l'approbation du paiement puisse être émise.

12 NETTOYAGE

- .1 L'Entrepreneur doit garder le site des travaux propre et ordonné, exempt de rebuts, et il devra le nettoyer à fond à la fin de chaque journée.
- .2 Toutes les aires, les routes, les bordures de trottoirs ou les surfaces gazonnées endommagées doivent être remises dans leur état d'origine aux frais de l'Entrepreneur, et ce, à l'entière satisfaction de l'Ingénieur.

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE B

.1 Base de paiement

Les honoraires fondés sur le prix convenu seront payés à l'entrepreneur lorsque celui-ci aura fourni les services de manière satisfaisante, suivant l'approbation du représentant ministériel, mais ces honoraires n'excéderont pas les montants précisés dans la commande subséquente pour les travaux sans autorisation écrite.

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations dans le cadre du marché, l'entrepreneur se verra payer un prix ferme, taxe sur les produits et services et taxe de vente harmonisée en sus, s'il y a lieu.

.1 Taux horaires:

L'entrepreneur sera payé selon des taux horaires fermes indiqués ci-dessous pour les travaux exécutés conformément au contrat.

Consulter les pièces jointes pour connaître les détails.

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE C

SANTÉ ET SÉCURITÉ OBLIGATOIRES - Pour les travaux dans la province du Manitoba

PROGRAMME DE CAT ET DE SÉCURITÉ

- 1.1 Avant l'attribution du contrat, Avant l'édition d'offre à commandes, le soumissionnaire retenu remettra à l'autorité contractante les documents suivants :
 - 1.1.1 un relevé de fixation des taux particuliers et des taux sectoriels Manitoba, ou la documentation équivalente d'une autre juridiction;
 - 1.1.2 une lettre d'attestation de la Commission des accidents du travail, qui indique les directeurs, les supérieurs, les propriétaires et les partenaires qui seront sur le site ou qui prévoient l'être, et qui seront indemnisés, ou la documentation équivalente d'une autre juridiction; et;
 - 1.1.3 un certificat de reconnaissance ou un plan de sécurité enregistré, accepté par l'autorité compétente. Un programme de santé et de sécurité, exigé par la Loi sur la santé et la sécurité au travail de la province ou du territoire en question, serait accepté en remplacement du certificat de reconnaissance ou du plan de sécurité enregistré. Si aucun n'est requis par la loi, remplir et retourner plutôt le formulaire de déclaration ci annexé.
- 1.2 Le soumissionnaire retenu remettra tous les documents précités à l'autorité contractante au plus tard à la date précisée (habituellement trois à cinq jours après l'avis) par l'autorité contractante. Le défaut de répondre à la demande pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non conforme.

Exemption de l'application de programmes de sécurité génériques (*le Manitoba seulement*) - Les entrepreneurs ayant cinq (5) employés ou moins n'ont pas besoin de programme écrit. Cependant, la preuve de l'existence d'un système de gestion de la santé et de la sécurité demeure une exigence.

Santé et hygiène du travail

- 1. EMPLOYEUR/ENTREPRENEUR PRINCIPAL
 - 1.1 En vertu de la *Loi sur la santé et l'hygiène du travail* du Manitoba et de son règlement d'application, et pour la durée des travaux compris dans le contrat, l'entrepreneur doit :
 - 1.1.1 agir en tant qu'employeur, lorsqu'il n'y a qu'un seul employeur sur le lieu du travail, en accord avec l'autorité compétente;
 - 1.1.2 d'assumer le rôle d'entrepreneur principal où il y deux employeurs ou plus qui s'occupent du travail, en même temps et au même endroit, en conformité avec ce que veut l'autorité compétente;
 - 1.1.3 s'il y a deux entrepreneurs ou plus qui travaillent simultanément et au même lieu de travail, sans limiter les conditions générales, de la commande du Canada* :
 - 1.1.3.1 d'assumer, en tant gu'entrepreneur principal, la responsabilité des autres entrepreneurs du Canada;
 - 1.1.3.2 d'accepter un autre entrepreneur du Canada comme entrepreneur principal et de se soumettre au plan de santé et de sécurité propre au site de cet entrepreneur.

Définition: après l'attribution du contrat, l'entrepreneur obéit à des ordres de modification

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014)

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2. SOUMISSION

- 2.1 L'entrepreneur doit fournir au Canada:
 - 2.1.1 avant la réunion précédant le commencement des travaux, une télécopie et une copie d'un avis de projet dûment rempli de TPSGC (formulaire PWGSC - TPSGC 458) (le formulaire sera fourni à l'entrepreneur proposé avant l'attribution); comme envoyé à l'Autorité A Juridiction (AHJ) ; et
- 2.1.2 avant le commencement des travaux et sans limiter les dispositions des Conditions générales :
 - 2.1.2.1 des copies de tous les autres permis, avis et documents connexes exigés par la portée des travaux/devis et/ou l'AC; et
 - 2.1.2.2 un site Santé et Sécurité spécifiques planifient comme demandé.

NOTE: Il ne faut pas afficher de formulaires qui comportent des renseignements personnels portant sur des tiers, comme les noms des employés de l'entrepreneur ou autre information connexe.

3. COORDONNÉES DES RESPONSABLES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Les personnes citées ci-dessous sont les responsables de la main-d'œuvre de chaque province ou territoire. Elles ne sont pas des représentantes de la Commission des accidents du travail.

Veuillez ne pas communiquer avec les personnes ci-dessous pour des questions concernant la Commission des accidents du travail. Il faut adresser ce genre de demande à la Commission des accidents du travail, et lorsque cette dernière est composée de deux entités (main-d'œuvre et indemnisation), il faut s'adresser au responsable de l'indemnisation ou des services de l'employeur.

MANITOBA

Travail du Manitoba Sécurité de lieu de travail et branche de santé 200 – 401. avenue York Winnipeg (Manitoba) R3C 0P8 Attention : Services à la clientèle

Téléphone: (204) 945-6848 Télécopieur : (204) 945-4556

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

SIGNATURE

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014)

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

DÉCLARATION

DATE :
NOM DE L'ENTREPRISE : ADRESSE :
La présente société est exemptée de l'application de l'exigence de la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail du Manitoba de prévoir une politique et un programme de sécurité et d'hygiène du travail officiels, et ce, du fait que la société n'embauche pas à l'heure actuelle plus de cinq (5) employés, y compris ceux qui sont requis pour tous les projets actuels pour tous les clients.
Nombre actuel d'employés à temps plein :
TITRE DE L'AGENT DE LA SOCIÉTÉ

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE D Formulaire de rapport d'usage périodique

Il faut présenter un rapport comme suit dans le cadre de la présente demande d'offre à commandes :

			à	

Mike Fagan	204-983-7796	mike.fagan@pwgsc-tpsgc.gc.ca	
Nom	Téléc.	Courriel	

à:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Attribution des marchés immobiliers, Direction générale des approvisionnements 167, avenue Lombard, bureau 100 C.P. 1408 Winnipeg (Manitoba) R3C 2Z1

FOURNISSEUR:

RAPPORT SUR LE VOLUME D'ACTIVITÉ

RAPPORT POUR LA PÉRIODE SE TERMINANTLE :		
Description des travaux	Nº de commande subséquente	FACTURE GLOBALE

RAPPORT	« NÉANT » :	Nous	n'avons	pas	fait	affaire	avec	le	gouvernement	fédéral	pendant	cette	période

PRÉPARÉ PAR :	
NOM :	
SIGNATURE	
TÉI ÉPHONE ·	

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PWZ-7-40101 (014) ANNEXE E OFFRE

Description de travail: Winnipeg (Manitoba)

Divers projets, le MDN 17-Wing L'asphalte offre à commandes

1. OFFRE

- .1 La présente offre à commandes est présentée par l'offrant soussigné, ci-après appelé « l'offrant », à Canada;
- .2 L'offre consiste à fournir tous les outils, outillages, équipements, services, matériaux et main-d'œuvre nécessaires pour exécuter et achever, consciencieusement et selon les règles de l'art, les travaux décrits cidessus;
- .3 Les travaux seront plus précisément décrits dans les commandes subséquentes passées par le chargé de projet, ci-après appelé le « représentant ministériel »;
- .4 Les commandes subséquentes peuvent être passées, à l'occasion, durant la période identifiée dans la partie 7A, la clause 4.1, ci-après dénommé la «durée».

2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- .1 Les spécifications contenues dans le barème de prix unitaires et les conditions générales de la présente offre, lorsque signée par l'offrant ou pour le compte de ce dernier, constitueront l'ensemble de l'offre, cette dernière étant soumise aux dispositions exprimées dans les présentes.
- .2 Le taux horaire et le prix unitaire proposés régissent le calcul du montant total estimatif; les erreurs dans la multiplication du prix unitaire et dans l'addition du prix estimatif total seront corrigées afin d'arriver au montant estimatif total.
- .3 La présente offre remplace et annule toutes les communications, négociations et ententes relatives aux travaux autres que celles contenues dans l'offre.

L'offrant s'engage :

- .1 à exécuter les projets commandés de temps à autre par le représentant ministériel sous la forme de commandes subséquentes à une offre à commandes, formulaire PWGSC/TPSGC 2829 ou 942, que l'offrant admet avoir en sa possession conformément aux exigences établies par les présentes, et en vue d'un paiement versé aux termes de l'article 3 ci-dessous;
- .2 à fournir, à la demande du représentant ministériel, un prix estimatif détaillé, calculé conformément à la section 4 ci-dessous, ainsi qu'un horaire de travail pour chaque projet;
- .3 à commencer les travaux dès la réception d'une commande subséquente découlant de la présente offre à commandes, dûment signée par le représentant ministériel.
- .5 La présente offre ne constitue pas un contrat comportant des obligations liant Canada à l'offrant. Le représentant ministériel aura le droit de passer une commande subséquente auprès d'autres offrants ayant présenté une offre à Canada.
- .6 Un marché est conclu entre Canada et l'offrant lorsqu'une commande subséquente dûment signée est passée par le représentant ministériel et qu'elle est acceptée par l'offrant. L'offrant sera alors appelé « l'entrepreneur » et le contrat comprendra l'offre, les spécifications contenues dans le barème de prix unitaires ci-dessous, les Conditions générales et la commande subséquente.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- .7 Le nombre d'heures prévues, les quantités de matériaux et d'outils et le montant alloué pour le matériel non précisé qui est établi dans le barème de prix unitaires serviront à l'analyse comparative des offres et ne constitue en aucun cas une obligation de la part de Canada à faire appel aux travaux, matériaux ou outillages énoncés dans les présentes.
- .8 L'offrant déclare et atteste qu'aucun pot-de-vin, présent, bénéfice ou autre avantage n'a été ni ne sera consenti, promis ou offert, directement ou indirectement, à un représentant ou à un employé du Canada ni à un membre de sa famille, en vue d'exercer une influence sur la conclusion ou la gestion du marché susceptible de découler de l'offre.

3. MODALITÉS FINANCIÈRES

- .1 Chaque article précisé dans le barème de prix unitaires du paragraphe 4.1 comprend les salaires, les frais de déplacement, les allocations, la surveillance, les responsabilités en tant qu'employeur, les assurances et l'utilisation d'outils, etc., les coûts indirects, les bénéfices et toute autre obligation financière.
- .2 Le matériel non précisé sera remboursé au coût net et sera appuyé par des factures auxquelles on ajoutera la marge bénéficiaire établie à la section 4 de la présente offre. « Coût net » désigne tout montant raisonnablement et dûment engagé par l'offrant pour les matériaux requis par les travaux, et comprend les frais d'emballage, de traitement et de livraison moins les escomptes accordés à l'offrant. La marge bénéficiaire de l'offrant pour le matériel précisé comprend les coûts indirects, les bénéfices et toutes autres dépenses.
- .3 Les prix inscrits dans la section 4 de la présente offre comprennent l'ensemble des taxes fédérales, provinciales et municipales.
 - .1 Toutefois, ils ne comprennent pas les montants relatifs à la taxe sur les produits et services (TPS) ni à la taxe de vente harmonisée (TVH). Les montants appropriés de TPS/TVH seront versés par Canada à l'offrant en plus des montants précisés dans le contrat. L'offrant devra verser la somme appropriée à l'Agence du revenu du Canada conformément aux lois en vigueur.
 - .2 Les prix ne comprennent pas la taxe de vente du Québec. L'offrant doit s'adresser directement à la province du Québec afin de recouvrer le montant de taxe de vente acquittée par lui dans l'exécution des travaux dans le cadre du marché découlant de la présente offre.
- .4 La somme versée par Canada pour l'équipement spécial de l'offrant qui n'est pas couvert par le barème de prix unitaires, mais qui est requis sur le lieu du travail, ne dépassera pas les coûts de location sur place ou les taux demandés par l'association locale de construction pour de tels équipements, selon le plus bas prix.
- .5 Les frais de sous-traitance, notamment les coûts de location d'équipement spécial approuvé par le chargé de projet, seront remboursés au prix coûtant, avec une majoration de dix (10) pour cent pour couvrir les coûts indirects, les bénéfices et toutes autres dépenses. « Prix coûtant » désigne tout montant raisonnablement et dûment engagé par l'offrant pour toute partie des travaux exécutée par des sous-traitants.
- .6 Établissement des prix
 - .1 Les prix exigés dans l'offre sont les suivants :
 - .1 taux horaire des heures normales de travail;
 - .2 taux horaire en dehors des heures normales de travail;
 - .2 Les taux horaires exigés dans l'offre et l'acceptation pour des types de services précis correspondront au coût total des travaux à exécuter, y compris, sans toutefois s'y limiter, ce qui suit :
 - .1 main-d'œuvre, y compris la supervision, les indemnités et l'assurance de responsabilité civile;
 - .2 temps de déplacement;

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014)

- .3 transport/dépenses d'automobile;
- .4 outils;
- .5 coûts indirects et le profit;
- .6 tout frais accessoire autre que l'achat de matériel et de pièces de rechange lié à la main-d'œuvre;
- .3 Les heures normales de travail seront de 7 h à 18 h, du lundi au vendredi.
- .7 Instruments de Paiement Électronique

L'offrant accepte d'être	pavé au	moven de	l'un des	instruments d	e paiement	électronique	suivants:
	P ,				- pa	0.000.0	

- () Carte d'achat VISA;
- () Carte d'achat MasterCard.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

4. PRIX

L'offrant convient que les prix établis dans le tableau ci-dessous sont ceux mentionnés dans les sections 2 et 3 ci-dessus :

4.1 Barèmes de prix unitaires - Taux

BARÈME A) Première année

Article nombre	Description	Quantité Estimée	Unité de distribution	Le prix unitaire	Prix total
<u>1</u>	Les petites réparations – secteurs individuels moins 30m²				
.1	Excavation	200	m ³	\$	
.2	Couche de base, mélange compactés (10 % maximum d'argile par volume	200	m ²	\$	
.3	Asphalte portées et regroupé conformément au point 2,1 références				
	<u>Lever</u>				
	40mm	200	m ²	\$	
	50mm	200	m ²	\$	
	80mm	200	m ²	\$	
	100mm	800	m ²	\$	
2	Grandes réparations – secteurs 30m² à 140m² de zone de surface				
.1	Gradall et opérateur	100	par heure	\$	
.2	Camion et conducteur	100	par heure	\$	
.3	Couche de base, mélange d'argile en place (maximum de 10 % par volume) 150 mm lever	200	m ²	\$	
.4	Compacteur vibrateur et opérateur	100	par heure	\$	
.5	Hand vibrator	50	par heure	\$	
.6	Asphalte portées et regroupé comme point de référence 2,1		·		
	<u>Lever</u>				
	40mm	200	m ²	\$	
	50mm	200	m ²	\$	
	80mm	200	m ²	\$	
	100mm	2000	m ²	\$	
.7	Fourniture et appliquer l'huile des AGC à toutes les routes à surface granulaire, conformément à l'article 2,1 références	2000	par litre	\$	
.8	Fourniture et appliquer émulsion de bitume 16-GP- 2d et 16-GP-3a	2000	par litre	\$	

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014)

VV4IVIUU-1	176729	PWZ-7-40101 (014)		
.9	Chargeur de caoutchouc avec conducteur	100	per hour	\$
.10	La planification de l'asphalte; 50 mm de profondeur	200	per m ⁵	\$
.11	La planification du béton; 50 mm de profondeur	100	per m ⁵	\$
<u>3</u>	L'aménagement paysager			
.1	Ensemencement	400	m ²	\$
.2	Gazonnement	400	m ²	\$

Sous-total	1re année	TPS /	TVH en	sus: \$	

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

4.1 Barèmes de prix unitaires - Taux (suite)

BARÈME B) Année 2

Article nombre	Description	Quantité Estimée	Unité de distribution	Le prix unitaire	Prix total
1	Les petites réparations – secteurs individuels moins 30m²				
.1	Excavation	200	m ³	\$	
.2	Couche de base, mélange compactés (10 % maximum d'argile par volume	200	m ²	\$	
.3	Asphalte portées et regroupé conformément au point 2,1 références				
	Lever				
	40mm	200	m ²	\$	
	50mm	200	m ²	\$	
	80mm	200	m ²	\$	
	100mm	800	m ²	\$	
<u>2</u>	Grandes réparations – secteurs 30m² à 140m² de zone de surface				
.1	Gradall et opérateur	100	par heure	\$	
.2	Camion et conducteur	100	par heure	\$	
.3	Couche de base, mélange d'argile en place (maximum de 10 % par volume) 150 mm lever	200	m ²	\$	
.4	Compacteur vibrateur et opérateur	100	par heure	\$	
.5	Hand vibrator	50	par heure	\$	
.6	Asphalte portées et regroupé comme point de référence 2,1				
	<u>Lever</u>				
	40mm	200	m ²	\$	
	50mm	200	m ²	\$	
	80mm	200	m ²	\$	
	100mm	2000	m ²	\$	
.7	Fourniture et appliquer l'huile des AGC à toutes les routes à surface granulaire, conformément à l'article 2,1 références	2000	par litre	\$	
.8	Fourniture et appliquer émulsion de bitume 16-GP- 2d et 16-GP-3a	2000	par litre	\$	
.9	Chargeur de caoutchouc avec conducteur	100	per hour	\$	
.10	La planification de l'asphalte; 50 mm de profondeur	200	per m ⁵	\$	

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier W4M00-17C729 PW7-7-40101 (014)

VV4IVIUU-1	70729	PWZ-7-40101 (014)		
.11	La planification du béton; 50 mm de profondeur	100	per m ⁵	\$
3	L'aménagement paysager			
.1	Ensemencement	400	m ²	\$
.2	Gazonnement	400	m ²	\$

0 (() 0 (TD0 / T) // /	
Sous-total 2re année	TPS / TVH en sus: 8	5

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

4.1 Barèmes de prix unitaires - Taux (suite)

BARÈME C) Année 3

Article nombre	Description	Quantité Estimée	Unité de distribution	Le prix unitaire	Prix total
1	Les petites réparations – secteurs individuels moins 30m²				
.1	Excavation	200	m ³	\$	
.2	Couche de base, mélange compactés (10 % maximum d'argile par volume	200	m ²	\$	
.3	Asphalte portées et regroupé conformément au point 2,1 références				
	<u>Lever</u>				
	40mm	200	m ²	\$	
<u> </u>	50mm	200	m ²	\$	
·	80mm	200	m ²	\$	
	100mm	800	m ²	\$	
<u>2</u>	Grandes réparations – secteurs 30m² à 140m² de zone de surface				
.1	Gradall et opérateur	100	par heure	\$	
.2	Camion et conducteur	100	par heure	\$	
.3	Couche de base, mélange d'argile en place (maximum de 10 % par volume) 150 mm lever	200	m ²	\$	
.4	Compacteur vibrateur et opérateur	100	par heure	\$	
.5	Hand vibrator	50	par heure	\$	
.6	Asphalte portées et regroupé comme point de référence 2,1				
	<u>Lever</u>				
	40mm	200	m ²	\$	
	50mm	200	m ²	\$	
	80mm	200	m ²	\$	
	100mm	2000	m ²	\$	
.7	Fourniture et appliquer l'huile des AGC à toutes les routes à surface granulaire, conformément à l'article 2,1 références	2000	par litre	\$	
.8	Fourniture et appliquer émulsion de bitume 16-GP- 2d et 16-GP-3a	2000	par litre	\$	
.9	Chargeur de caoutchouc avec conducteur	100	per hour	\$	

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier W4M00-17C729 PWZ-7-40101 (014)

W4M00-17C729		PWZ-7-40101 (014)		
.10	La planification de	200	per m ⁵	\$
	l'asphalte; 50 mm de			
	profondeur			
.11	La planification du béton; 50 mm de profondeur	100	per m ⁵	\$
<u>3</u>	L'aménagement paysager			
.1	Ensemencement	400	m ²	\$
.2	Gazonnement	400	m ²	\$

Sous-total 3re année	e TPS / TVH en sus: \$	\$
----------------------	------------------------	----

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

4.1 Barèmes de prix unitaires - Taux (suite)

BARÈME D) Année 4

Article nombre	Description	Quantité Estimée	Unité de distribution	Le prix unitaire	Prix total
<u>1</u>	Les petites réparations – secteurs individuels moins 30m²				
.1	Excavation	200	m ³	\$	
.2	Couche de base, mélange compactés (10 % maximum d'argile par volume	200	m ²	\$	
.3	Asphalte portées et regroupé conformément au point 2,1 références				
	<u>Lever</u>				
	40mm	200	m ²	\$	
	50mm	200	m ²	\$	
	80mm	200	m ²	\$	
	100mm	800	m²	\$	
<u>2</u>	Grandes réparations – secteurs 30m² à 140m² de zone de surface				
.1	Gradall et opérateur	100	par heure	\$	
.2	Camion et conducteur	100	par heure	\$	
.3	Couche de base, mélange d'argile en place (maximum de 10 % par volume) 150 mm lever	200	m ²	\$	
.4	Compacteur vibrateur et opérateur	100	par heure	\$	
.5	Hand vibrator	50	par heure	\$	
.6	Asphalte portées et regroupé comme point de référence 2,1				
	<u>Lever</u>				
	40mm	200	m ²	\$	
	50mm	200	m ²	\$	
	80mm	200	m ²	\$	
	100mm	2000	m ²	\$	
.7	Fourniture et appliquer l'huile des AGC à toutes les routes à surface granulaire, conformément à l'article 2,1 références	2000	par litre	\$	
.8	Fourniture et appliquer émulsion de bitume 16-GP- 2d et 16-GP-3a	2000	par litre	\$	
.9	Chargeur de caoutchouc avec conducteur	100	per hour	\$	

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier W4M00-17C729 PWZ-7-40101 (014)

_	W4M00-17C729		PWZ-7-40101 (014)			
	.10	La planification de	200	per m ⁵	\$	
		l'asphalte; 50 mm de				
		profondeur				
	.11	La planification du béton; 50 mm de profondeur	100	per m ⁵	**	
	<u>3</u>	L'aménagement paysager				
	.1	Ensemencement	400	m ²	\$	
Ī	.2	Gazonnement	400	m ²	\$	

Sous-total 4re année TPS / TVH en sus: \$

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

4.1 Barèmes de prix unitaires - Taux (suite)

BARÈME E) Année 5

Article nombre	Description	Quantité Estimée	Unité de distribution	Le prix unitaire	Prix total
<u>1</u>	Les petites réparations – secteurs individuels moins 30m²				
.1	Excavation	200	m ³	\$	
.2	Couche de base, mélange compactés (10 % maximum d'argile par volume	200	m ²	\$	
.3	Asphalte portées et regroupé conformément au point 2,1 références				
	<u>Lever</u>				
	40mm	200	m ²	\$	
	50mm	200	m ²	\$	
	80mm	200	m ²	\$	
	100mm	800	m ²	\$	
<u>2</u>	Grandes réparations – secteurs 30m² à 140m² de zone de surface				
.1	Gradall et opérateur	100	par heure	\$	
.2	Camion et conducteur	100	par heure	\$	
.3	Couche de base, mélange d'argile en place (maximum de 10 % par volume) 150 mm lever	200	m ²	\$	
.4	Compacteur vibrateur et opérateur	100	par heure	\$	
.5	Hand vibrator	50	par heure	\$	
.6	Asphalte portées et regroupé comme point de référence 2,1				
	<u>Lever</u>				
	40mm	200	m ²	\$	
	50mm	200	m ²	\$	
	80mm	200	m ²	\$	
	100mm	2000	m ²	\$	
.7	Fourniture et appliquer l'huile des AGC à toutes les routes à surface granulaire, conformément à l'article 2,1 références	2000	par litre	\$	
.8	Fourniture et appliquer émulsion de bitume 16-GP- 2d et 16-GP-3a	2000	par litre	\$	
.9	Chargeur de caoutchouc avec conducteur	100	per hour	\$	

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier W4M00-17C729 PWZ-7-40101 (014)

W4M00-17C729		PWZ-7-40101 (014)		
.10	La planification de	200	per m ⁵	\$
	l'asphalte; 50 mm de			
	profondeur			
.11	La planification du béton; 50 mm de profondeur	100	per m ⁵	\$
<u>3</u>	L'aménagement paysager			
.1	Ensemencement	400	m ²	\$
.2	Gazonnement	400	m ²	\$

Sous-total 5re année TPS / TVH en sus:	: \$
--	------

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

4.1 Barèmes de prix unitaires - Taux (suite)

4.2 PRIX TOTAL ÉVALUÉ (durée initiale d'un an + Deuxième année + troisième année)

Col. 1	Col. 2	Col. 3	Col. 4	Col. 5	Col. 6
Total partiel BARÈME A) première année	Total partiel BARÈME B) Deuxième année	Total partiel BARÈME C) Troisième année	Total partiel BARÈME D) quatrième année	Total partiel BARÈME E) cinquième année	Prix total évalué (col.1 + col.2 + col.3 + col.4 +col.5= col.6)
\$	\$	\$	\$	<u> </u>	\$ TPS/TVH en sus□

Ces articles seront utilisés uniquement à des fins d'évaluation des coûts et ne constituent pas une garantie ou un engagement au nom du Canada de la quantité ou du montant qui sera utilisé dans le cadre de l'offre à commandes.

Un taux doit être précisé pour chaque élément.

L'offrant convient que le ou les prix unitaires proposés régissent le calcul du prix total évalué. L'offrant comprend que les erreurs dans la multiplication du prix unitaire, dans l'addition du prix estimatif total et du montant total évalué seront corrigées afin d'arriver au prix total évalué.

On retiendra le prix évalué total de la colonne 6. On prévoit attribuer une seule offre à commandes pour l'offre recevable ayant le prix évalué le plus bas.

Instruments de Paiement Électronique

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :
() Carte d'achat VISA ;
() Carte d'achat MasterCard.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

APPENDICE 1 - DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ

(Texte provenant de la Politique d'inadmissibilité et de suspension http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html en date du 2016-04-04)

Liste des noms : Tous les soumissionnaires, peu importe leur situation au titre de la Politique, doivent présenter les renseignements ci-dessous au moment de prendre part à un processus d'approvisionnement ou à une transaction immobilière :

- les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les administrateurs actuels ou, dans le cas d'une entreprise privée, des propriétaires de la société;
- les soumissionnaires soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant en tant que coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires;
- les soumissionnaires soumissionnant à titre de société en nom collectif n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Si la liste des noms n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions ou des offres ou dans le cadre d'un

processus d'approvisionnement ou d'une transaction immobilière où aucune soumission ou offre ne sera présentée, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel il doit donner l'information. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire d'attribution d'un accord immobilier ou d'un contrat. Le défaut de fournir la liste des noms dans le délai prescrit rendra la soumission ou l'offre irrecevable, ou autrement entraînera l'exclusion du soumissionnaire du processus d'attribution de l'accord immobilier ou du contrat.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

APPENDICE 2 – ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

Avis; L'entrepreneur sera appelé à compléter à tous les six mois un rapport tel qu'in	clus à l'annexe G
Nom:	
Signature:	
Nom de la compagnie:	
Dénomination sociale:	
Numéro de l'invitation à coumissie mesu	
Numéro de l'invitation à soumissionner:	
Information optionnelle pouvant être fournie:	
Nombre planifié d'apprentis qui travailleront sur ce contrat:	
Métiers spécialisés de ces apprentis;	

Un exemple du « Rapport volontaire d'apprentis employés pendant les contrats » qui sera à compléter est inclus à l'annexe G

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE F

ATTESTATION D'ASSURANCE

Reportez-vous à joint PDF.



Public Works and Government Services Canada

ATTESTATION D'ASSURANCE Page 1 de 2

Description et emplacemer	nt des travaux				Nº de contrat. W4M00-17C7	29
L'asphalte à divers er	ndroits, Winnipeg (Manitoba	a)				
					N° de projet Divers	
Nom de l'assureur, du cour	rtier ou de l'agent	Adresse (No, ru	e)	Ville	Province	Code postal
Nom de l'assuré (Entreprei	neur)	Adresse (N°, ru	e)	Ville	Province	Code Postal
Assuré additionnel						
	u chef du Canada représenté	e par le Minis	tre des Travau	ıx publics et des S	ervices gouvernem	entaux
Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A	F		
Responsabilité civile des entreprises			<u> </u>	Par sinistre	Global général annuel	Global - Risque après travaux
Responsabilité complémentaire/exc édentaire.				\$	\$	\$
				\$	\$	\$
	ci-dessus ont été émises par de gueur, comprennent les garantie de réduction de garantie.					
Nom de la personne au	torisée à signer au nom de(s) (l')a	ssureur(s) (Cadre	e, agent, courtier	·)	Numéro o	de téléphone
Signature					Date	J/M/A

ATTESTATION D'ASSURANCE Page 2 de 2

Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Les polices d'assurance doivent comprendre un avenant prévoyant la transmission au Canada d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-œuvre.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins 2 000 000 \$;
- b) un « Plafond global général » d'au moins **2 000 000 \$** par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins 2 000 000 \$.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE G - RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS (exemple)

(Ce rapport volontaire n'est pas requis lors du dépôt de soumission)

L'entrepreneur devrait compiler et tenir à jour des données sur le nombre d'apprentis ayant été embauchés pour travailler sur le contrat, ainsi que leur métier spécialisé.

L'entrepreneur devrait fournir ces données conformément au format ci-dessous. Si aucun apprenti n'a été embauché pendant la durée du contrat, l'entrepreneur devrait soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données devraient être présentées à l'autorité contractante au plus tard six mois après l'octroi du contrat ou à la fin du contrat, selon la première éventualité.

Nombre d'apprentis embauchés	Métier spécialisé

(Ajouter des lignes au besoin)

Client Ref. No. - N° de réf. du client W4M00-17C729

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwz014

File No. - N° du dossier PWZ-7-40101 (014) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE H

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

Reportez-vous à joint (PDF) LVERS.





Contract Number / Numéro du contrat	
W4M00-17C729	
Security Classification / Classification de sécurité	

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)

SECRET SECRET COSMIC TOP SECRET SECRET TOP SECRET TRÈS SECRET TRÈS SECRET SECRET TOP SECRET TRÈS SECRET TRÈS SECRET	LISTE DE VÉRIFIC	CATION DES EXIGENCES RELATIVES À L	A SÉCURITÉ (LVERS)
Ministère ou organisme gouvernemental d'origine J. B. D. Name and Address of Supcontractor / Nom et adresse du sous-traitance J. B. D. Name and Address of Supcontractor / Nom et adresse du sous-traitance J. B. D. Name and Address of Supcontractor / Nom et adresse du sous-traitance J. S. D. Name and Address of Supcontractor / Nom et adresse du sous-traitance J. S. D. Will the supplier require access to Controllad Goods? Le fournisseur aurn-til accès à des marchandises controllees? J. D. Will the supplier require access to controllad Goods? Le fournisseur aurn-til accès à des données techniques military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aurn-til accès à des données techniques military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control S. D. Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Le fournisseur aurn-til accès à des données techniques? J. Indicable the yeo of access require access techniques? J. Indicable the yeo of access require access to PROTECTES and/or CLASSIFIED information or assatis? J. C. Le fournisseur aurn-til accès à des marchandises on accès à des mangiemennis ou à des blens PROTECTES eduor LASSIFIES provides access are supplied aurnotic accès à des mangiemennis ou à des blens PROTECTES and/or CLASSIFIES provides access accès accès access accès restreintes? L'accès a des accessifies access access to extreintes? L'accès a des accessifies accessifications relative access access to extreintes? L'accès a des accessifies accessifications relatives access access accès restreintes? L'accès a des accessifies accessifications relative access access accès restreintes? L'accès accessifies ac	PARTA CONTRACTINEORMATION PARTIE A		SESSESSED AND PROPERTY OF THE
3. a) Subcontract Numbey. Numbro du contrat de sous-trailance 4. Brief Description of Work, Effeve description du travail 5. b) Mill he supplier require access for Ontrolled Goods? 5. a) Will he supplier require access to Controlled Goods? 1. Le fournisseur aura-H la accès à des marchandises contrôlées? 5. b) Will he supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations; 1. Le fournisseur aura-H la accès à des marchandises contrôlées? 5. b) Will he supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations; 1. Le fournisseur aura-H la accès à des dannées techniques militaires non classifiées qui sont assujetities aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques require access required / Indiquer le type d'accès require sur le contrôle des données techniques require access required / Indiquer le type d'accès required for sur le contrôle des données techniques required for sur le contrôle des des des conses required / Indiquer le type d'accès required for sur le contrôle des des des des accès a des manegaments ou à des biens PROTEGÉS et/ou CLASSIFIÉD information or assets permitted. 1. Le fournisseur des employes (or sur entroyers) (préciser le niveau d'accès au nutilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) 2. Di Villai les applier and its employers (or such area, maintenance personnel require access to restricted access reser? No access to Non Protecte le niveau d'accès au nutilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) 2. Di hai accimique na dis employers (or such area des residences de course des manegaments ou à des biens PROTEGÉS à étou CLASSIFIES n'est pas autorise. 2. Di hai accimique de such area des des des des	Ministère ou organisme gouvernemental d'origine	THE PART IN	nch or Directorate / Direction générale ou Direction
AS PHATT PAUNG REPAIRS & TWOTACL ATION TO CARTOUS 1 a) Will the supplier require access to Controlled Goods? 1 b) Will the supplier require access to Controlled Goods? 1 b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control 1 c) Non	3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de so	us-traitance 3. b) Name and Address of Su	
AS PHATT PAUM REPAIRS & TASTACL ATION TO CARIOUS 1. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? 1. b) Will the supplier require access to Controlled Goods? 1. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control 1. b) Non Oyes 1. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control 1. b) Non Oyes 1. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control 1. b) Non Oyes 1. b) Release restrictions 1. c) Level of Information that the supplier will be required to access Indiquer te type dinformation auguel te fournisseur devra avoir acces 1. b) Release restrictions 1. c) Restricted to: / Limité à: 1. c) Level of information / Niveau d'information 1. Nor release restrictions 1. Nor Oyes 2. c) Level of information / Niveau d'information 1. Nor Oyes 2. c) Level of information / Niveau d'information 1. Nor Oyes 2. c) Level of information / Niveau d'information 1. Nor Oyes 2. c) Level of information / Niveau d'information 2. c) Level of information / Niveau d'information 2. c) Level of information / Niveau d'information 2. c) Level	4. Brief Description of Work / Brève description du tra	avail (
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? 1. b) Will be supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulation? 1. b) Will be supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulation? 1. b) Formulation of the Country of the C	ASPHALT PAUWE R	EPAIRS & INSTALL	ATION TO VARIOUS
Le fournisseur aura-1-il accès à des marchandises contrôlées? 5. b) Will the supplier require access to unclassifiée military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? 1. Le fournisseur aura-1-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetiles aux dispositions du Règlement Sur le contrôle des données techniques? 6. a) Will the supplier and its employees require accass to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? 1. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis 6. a) Will the supplier and its employees require accass to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? 1. Le fournisseur ainsi que les employées require accass to PROTECTED and/or CLASSIFIES information or assets? 1. Le fournisseur ainsi que les employées (acc. cleaners, maintanance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. 1. Le fournisseur et asse employées (acc. cleaners, maintanance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. 1. Le fournisseur et asse employées (acc. cleaners, maintanance personnel) require access a des zones d'accès restreintes? L'accès à des reneépnements ou à des biens PROTEGES albu CLASSIFIED instrance personnel require access in restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. 1. Le fournisseur et asset employees (acc. cleaners, maintanance personnel) require access in restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED maintainer de protected access access in restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED maintainer de protected access access in restricted access areas? No access to PROTEGES advanced access and access and access and access			
Non	Le foumisseur aura-t-il accès à des marchandis	es contrôlées?	Non L Oui
Le fournisseur aux-i-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetiles aux dispositions du Règlement sur le contribé des données techniques? 5. Indicate the type of access required i Indiquer le type d'accès require Le fournisseur ainsi que les employés auroni-lis accès à des makeignements ou à des biens PROTEGES et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Specify the level of access a unitilisan le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Préciser le nièveu d'accès an utilisan le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Préciser le nièveu d'accès an utilisan le tableau qui se trouve à la question 7. c) PROTECTED andro CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employès (p ox. nettoyeurs, personnel d'enfreiben) auront-lis accès à des zones d'accès restreintas? L'accès à des rensejnements ou à des biens PROTEGES et/ou CLASSIFIES permitted. Le fournisseur et ses employès (p ox. nettoyeurs, personnel d'enfreiben) auront-lis accès à des zones d'accès restreintas? L'accès à des remains d'accès a des rensejnements ou à des biens PROTEGES et/ou CLASSIFIES permitted. Le fournisseur et ses employès (p ox. nettoyeurs, personnel d'enfreiben) auront-lis accès à des zones d'accès restreintas? L'accès à des rensejnements ou à des biens PROTEGES et/ou CLASSIFIES permitted. Ce or la commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agil et d'un contrat de messagene ou de livraison commerciale sans enireposage de nuil? 7. a) indicate the type of information that the supplier will be required to access / indiquer le type d'information auguel le fournisseur devra avoir accès S'agil et d'un contrat de messagene ou de livraison commerciale sans enireposage de nuil? 7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion Nor release restrictions / Restriction relative à la diffusion Nor release restrictions / Restriction relative à la diffusion Nor le lease restrictions / Restriction re	 b) Will the supplier require access to unclassified n 	nilitary technical data subject to the provisions of th	
5. Indicate the type of access required / Indiquer te type d'accès requirs 6. a) Wift the supplier and its employées require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED Information or assets? Le fournisseur ainsi que les employées auroni-lis accès à des mines/eignements ou à des biens PROTECÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Specify the level of access access to the strict access access access access to access		haigune militaires pon claraifiées out cont annuell	Non L Oui
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis 6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-lés accès à des renseignements ou à des biens PROTÉCÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specily the level of access using the chart in Ouestion 7. c) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) 6. b) Will the supplier and its employees (e.g., cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'enfretien) auront-lis accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou des biens PROTÉCÉS et/ou CLASSIFIED information auront-lis accès restreintes? L'accès à des renseignements ou de se biens PROTÉCÉS et/ou CLASSIFIED information auront-lis accès restreintes? L'accès à des zones d'accès restreintes? L'accès a des zones d'accès restreintes? L'accès a des zones d'accès restreintes? L'accès a des zones d'accès restreintes? L'accès restreintes? L'accès a des zones d'accès restreintes? L'accès res	sur le contrôle des données techniques?	inniques miniaires non classifiees qui sont assujetti	es aux dispositions du Reglement
Le fournisseur ainsi que les employés auront-lis accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIES? Non Oui (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Précider le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Précider le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Précider le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Précider le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Précider le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Précider le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Précider le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Précider le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Précider le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la que d'accès restricted accès restreintes? L'accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à ces restreintes? L'accès à conscion d'accès estreintes? L'accès à ces restreintes? L'accès à la d'incommant accès propriétés et le la commercial cauns entreposage de nuit? (Précider le trouve d'accès de le nour le trouve d'accès des zones d'accès restreintes? L'accès à la d'incommant accès propriétés et le la commercial cauns entreposage de nuit? (Proliger le fournisseur devra avoir accès le le fournisseur d		pe d'accès requis	
Le fournisseur ainsi que les employés auront-lis accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIES? Non Oui (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Précider le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Précider le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Précider le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Précider le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Précider le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Précider le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Précider le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Précider le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Précider le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la que d'accès restricted accès restreintes? L'accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à ces restreintes? L'accès à conscion d'accès estreintes? L'accès à ces restreintes? L'accès à la d'incommant accès propriétés et le la commercial cauns entreposage de nuit? (Précider le trouve d'accès de le nour le trouve d'accès des zones d'accès restreintes? L'accès à la d'incommant accès propriétés et le la commercial cauns entreposage de nuit? (Proliger le fournisseur devra avoir accès le le fournisseur d	a) Will the supplier and its employees require acce.	ss to PROTECTED and/or CLASSIFIED informatio	n or assets?
Preciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)	Le foumisseur ainsi que les employés auront-lis	accès à des renseignements ou à des biens PROT	TÉGÉS eVou CLASSIFIÉS? Non Oui
8. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PNOTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auroni-ilis accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des reneaplements out à des biens PROTECTES et you CLASSIFIED in set pas autorisé. 6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? 7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquet le fournisseur devra avoir accès Canada NATO / OTAN Foreign / Étranger 7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion No release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion No release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion Nol release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion Nol release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion Nol release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion Nol release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion Nol release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion Nol release restrictions / Restricted to: / Limité à :	(Specify the level of access using the chart in Qualification in the chart in t	Jestion 7. c)	
PROTECTED A DATO CLASSIFIED Information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, parsonnel d'entretien) auroni-lis accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTECES et duc CLASSIFIÈS n'est pas autorisé. 6. c) is this a commercial counter or delivery requirement with no overnight storage? 7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquet le fournisseur devra avoir accès Canada	6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaner	s maintenance nersonnel) require access to restric	ried across areas? No across to This T. Was
Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-lls accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTEGES et alou CLASSIFIES n'est psa autorisé. 6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agil-il d'un contrat de messagene ou de livraison commerciale sans entreposage de nuil? 7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer te type d'information auquet le fournisseur devra avoir accès Canada NATO / OTAN Foreign / Étranger 7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion No release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion Not release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion Not releasable A ne pas diffuser Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays : Specify cou	PROTECTED and/or CLASSIFIED information of	r assets is permitted.	Non Xini
5. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agil-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuil? 7. a) Indicate the type of information auquel le fournisseur devra avoir accès Canada NATO / OTAN Foreign / Étranger 7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion No release restrictions / Restriction relative à la diffusion All NATO countries Tous les pays de l'OTAN No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion Not releasable A ne pas diffusion Not releasable A ne pas diffusion Not releasable A ne pas diffusion Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays : Col Level of information / Niveau d'information PROTECTED A PROTECTED A NATO NON CLASSIFIE NATO RESTRICTED NATO RESTRICTED NATO RESTRICTED NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET NATO SECRET NATO SECRET COSMIC TRÈS SECRET TOP SECRET TOP SECRET TRÈS SECRET TOP SECRET	Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeur	s, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zor	nes d'accès restreintes? L'accès
S'agli-il d'un contrat de messagerio ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit? Non Out N	a des renseignaments ou à des biens PROTEGI	ES eVou CLASSIFIES n'est pas autorisé.	
NATO / OTAN Foreign / Étranger	S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraise	ent with no overnight storage? on commerciale sans entreposage de nuit?	
NATO / OTAN Foreign / Étranger	7. a) Indicate the type of information that the supplier	will be required to access / Indiquer le type d'inform	nation auguel le fournisseur devra avoir accès
No release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion			
No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion Nol releasable A ne pas diffuser Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays : Specify country(ies): / Préciser le			Foreign / Etranger
Aucune restriction relative à la diffusion Not releasable A ne pas diffuser Restricted to: / Limité à :			To a second
A ta diffusion Not releasable A ne pas diffuser Restricted to: / Limité à :			
Not releasable A ne pas diffuser Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays : Specify country(ies): / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays : Specify country(ies): / Limité à : Specify country(ies): / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays : Specify count		1003 tes pays de l'Olivit	
Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays : Specify country(ies): / Préciser le(s) p			
Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays : Specify country is in the left pays : Specify country is in the left pays : Specify coun			l
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays : Specify country(ies):	A ne pas dimuser	99 <u></u>	55
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays : Specify country(ies):	Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limité à	Restricted to: / Limité à :
PROTECTED A PROTECTED A PROTECTED B PROTECTED C PROTÉGÉ B PROTECTED C PROTÉGÉ B PROTECTED C PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B PROTECTED C PROTÉGÉ B PR	Specify coupledies): / Brésies le/s) agus		Cary one of the care of the care
PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ B PROTÉCTED B PROTÉCTED C PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET SECRET SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET (SIGINT) NATO UNCLASSIFIED NATO UNCLASSIFIE PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉCTED B PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B PROTÉGÉ C PROTÉGÉ C PROTÉGÉ C COMFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL TOP SECRET (SIGINT)	Specify country(les). / Preciser le(s) pays :	Specify country(les): / Preciser le(s) pays :	Specify country(ies): / Preciser le(s) pays :
PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ B PROTÉCTED B PROTÉCTED C PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET SECRET SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET (SIGINT) NATO UNCLASSIFIED NATO UNCLASSIFIE PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉCTED B PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B PROTÉGÉ C PROTÉGÉ C PROTÉGÉ C COMFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL TOP SECRET (SIGINT)			
PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ B PROTÉCTED B PROTÉCTED C PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET SECRET SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET (SIGINT) NATO UNCLASSIFIED NATO UNCLASSIFIE PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉCTED B PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B PROTÉGÉ C PROTÉGÉ C PROTÉGÉ C COMFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL TOP SECRET (SIGINT)			
PROTÉGÉ A PROTECTED B PROTÉGÉ B PROTÉGÉ C PROTÉGÉ B PROTÉGÉ A PROTÉGÉ B PROTÉGÉ A PROTÉGÉ B			
PROTECTED B PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B PROTÉGÉ C PROTÉGÉ C PROTÉGÉ C PROTÉGÉ C NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET CONFIDENTIAL NATO SECRET SECRET SECRET SECRET TOP SECRET TRÉS SECRET TOP SECRET (SIGINT)			
PROTÉGÉ B NATO DIFFUSION RESTREINTE PROTÉGÉ B NATO CONFIDENTIAL PROTÉGÉ C NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET CONFIDENTIAL TOP SECRET (SIGINT)			
PROTECTED C PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL NATO SECRET NATO SECRET NATO SECRET NATO SECRET SECRET SECRET COSMIC TOP SECRET TOP SECRET TRÉS SECRET TOP SECRET (SIGINT)			
PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET SECRET SECRET TOP SECRET TRÉS SECRET TOP SECRET (SIGINT)			
CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET SECRET SECRET COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET TOP SECRET TRÈS SECRET TOP SECRET (SIGINT)			
CONFIDENTIEL SECRET SECRET COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÉS SECRET TOP SECRET TRÉS SECRET TOP SECRET (SIGINT)		The same of the sa	The state of the s
SECRET SECRET COSMIC TOP SECRET SECRET TOP SECRET TRÉS SECRET TOP SECRET (SIGINT)	CONFIDENTIEL		
SECRET COSMIC TRÈS SECRET SECRET TOP SECRET TRÈS SECRET TOP SECRET TOP SECRET (SIGINT) TOP SECRET (SIGINT)			
TOP SECRET TRÈS SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET (SIGINT) TOP SECRET (SIGINT)	SECRET	COSMIC TRÈS SECRET	
TOP SECRET (SIGINT) TOP SECRET (SIGINT)	TOP SECRET	THE PERSONNEL STEEL	
	TRÈS SECRET		
	TOP SECRET (SIGINT)		TOP SECRET (SIGINT)
	TRES SECRET (SIGINT)		TRÈS SECRET (SIGINT)

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité

Canadä



	Number / Numéro du contrat
WYMOO-	170729
Security Classif	fication / Classification de sécurité

PART A (COR	inued) / PARTIE A (suite)		outper and the second		
8. Will the sur	plier require access to PROTECTE	D and/or CLASSIEIED COMSEC	Information or penals?	Visit III POUR COM	and through the state of
Le fourniss	eur aura-t-Il accès à des renseigner	ments ou à des biens COMSEC de	ésignés PROTÉGÉS ellou CLA	SCIEIÉS?	No Yes
If Yes, India	ale the level of sensitivity:			JOIL ILU	Non L Oui
Dans l'affin	native, indiquer le niveau de sensib	llité :			
9. Will the sup	plier require access to extremely se	ensitive INFOSEC information or a	issels?		V No Yes
Le lournisse	eur aura-t-il accès à des renseigner	nents ou à des biens INFOSEC de	e nature extrêmement délicate?		Non L Oui
Short Title/) of malarial / Tilm/s) abriation du				
Document	i) of malerial / Tilre(s) abrégé(s) du lumber / Numéro du document :	matenet :			
PART B - PER	SONNEL (SUPPLIER) / PARTIE I	PERSONNEL FOURNISSELL	Note by Jesus de la		
10. a) Personr	el security screening level required	/ Niveau de contrôle de la sécurit	é du personnel requis	To de la Distriction de la Contraction de la Con	The Later of the L
	BELLARU ITV CTATUE				
N)	RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SEC	
45	GOTE DE FIABILITE	CONFIDENTIEL	SECRET	TRÈS SE	CRET
	TOP SECRET- SIGINT	NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET	COSMIC	OP SECRET
	TRÈS SECRET - SIGINT	NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET		RÉS SECRET
	SITE ACCESS				
	ACCÈS AUX EMPLACEMENTS				
	2 049 345 V CCC 10 10 V				
	Special comments:				
	Commentaires spéciaux :				
	NOTE: If multiple levels of screening	ng are identified, a Security Classific	cation Guide must be provided.		
	REMARQUE: Si plusieurs niveau	x de contrôle de sécurité sont ren	uis, un guide de classification de	e la sécurité doit être	fourni.
10. b) May uns	creened personnel be used for port	ions of the work?	15 022		No Yes
Du perso	onnel sans autorisation sécuritaire p	peut-il se voir confier des parties d	u travail?		NonOul
If Yes, w	Il unscreened personnel be escorte	ed?			No Yes
Dans Fa	firmative, le personnel en question	sera-t-li escorté?			NonOui
PART C. SAF	EGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE	C. MESTIBES DE BROTECTION	(FOURNISSELIE)	than Maria	
INFORMATIO	N/ASSETS / RENSEIGNEME	NTS / DIENS	(CURNISSEUR)	at I would be the last of the	NAME OF STREET OF STREET
	THE THE THE THE	IN 13 / BIENS			
11 a) Will the	supplier be required to receive and	des PROTECTED		1. P. D. C. L. C.	
premises	supplier be required to receive and	Store PROTECTED and/or CLASS	SIFIED information or assets on	ils site or	No Yes
	sseur sera-t-il tenu de recevoir et d	'antranarar eur alaen das massissa			Won L_JOul
CLASSIF	rifs?	entreposer sur place des renseigi	nements ou des biens PROTEG	ES evou	
					1
11. b) Will the s	upplier be required to safeguard C	OMSEC information or assets?			No Yes
Le fourni	sseur sera-l-il tenu de protéger des	renseignements ou des biens CC	MSEC?		Non Oul
	7.7				LL HOIL LOU
PRODUCTIO	V		1		
11. c) Will the po	oduction (manufacture, and/or repair	and/or modification) of PROTECTS	ED and/or CI ASSIEIED malorial	nt equipment	- No
occur at t	he supplier's sile or premises?				Non Yes
Les instal	lations du foumisseur serviront-elles	à la production (fabrication et/ou rè	paration et/ou modification) de ma	alériel PROTÉGÉ	TE NON LIOU
et/ou CL/	SSIFIÉ?				
INFORMATIO	TECHNOLOGY (IT) MEDIA / S	SUPPORT RELATIF À LA TECHNO	DLOGIE DE L'INFORMATION (T	1)	
				-	
11. d) Will the s	pplier be required to use its IT system	ms to electronically names and	on or stom DDOTECTED and/or (ACCIEIED.	No TYes
informatio	n or data?				Non Out
Le foumis	seur sera-t-il lenu d'utiliser ses propr	es systèmes informatiques pour tra	iter, produire ou stocker électroni	quement des	
renseigne	ments ou des données PROTÉGÉS	et/ou CLASSIFIÉS?		· position and the	
1. e) Will there	be an electronic link between the sup	oplier's IT systems and the government	nent department or agency?		No Yes
Disposera	1-t-on d'un lien électronique entre le :	système Informatique du fournisseu	r et celui du ministère ou de l'age	nce	Non LOui
gouverne	menuale?				

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité

Canadä'



	Contract Number / Numero du contrat	
6)4	4h00-17C729	
Va	Security Classification / Classification de sécurité	

					S			met), les répo TABLEAU F		questions	préc	éden	iles :	sont automation	quement s	aisies
Category Categorie	PR	OTÉC	ED SÉ		ASSIFIED LASSIFIE			NATO						COMSEC		
	A	8	С	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET	NATO RESTRICTED	NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET		TECT		CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET
			(CONFIDENTIEL		TRES SECRET	NATO DIFFUSION RESTREME	NATO CONFIDENTIEL		COSMIC TRES SECRET	٨	В	С	CONFIDENTIEL		TRES SECRET
ormation / Assets nseignements / Biens aduction																
Media /	-					-					-					
pport TI Link / n électronique															-	
a) is the description If Yes, classif	du t y thi	s fo	n b ssif	é par la prése ly annotating ler le présent	the top a	S est-elle ind botto re en ind	de nature Pi m in the are liquant le niv	ROTÉGÉE el/ a entitled "Sr	ou CLAS	assificati	on". stitulė	ie			No Non	
Dans l'affirma « Classification	on d	e 5e	CUIT													



Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat	
W4m00-17 C729	
Security Classification / Classification de sécurité	F-191 6

PART D. AUTHORIZATION / PAR 13. Organization Project Authority /	THE RESIDENCE OF THE PERSON NAMED IN			是 的 是 的 是 的 是 是	The second	2000年1月1日
Name (print) - Nom (en lettres moul		Title - Titre	s DETWES	Signature	(10)	
D.H. WALL 1.	J	CONTE	ECTS OFFICE	R	Clu	
Telephone No N° de téléphone 04 - 228 - 9535	Facsimile No N° de 204 - 833 -	2622	ARCY. WALLING		CA	5-7-17
14. Organization Security Authority	Responsable de la séc	curilé de l'organ	nisme		,	1
Name (print) - Nom (en lettres moul	Senior Secur	ity Analys	t	//	Lu	t C_
Telephone No N° de téléphone	Facsimile No N de E-mail: sasa.	telecopieur medjovic	of or cestings - Adresse	courriel	Date Do	i7- July 11
 Are there additional instructions Des instructions supplémentaire 	(e g. Security Guide, Se s (p. ex. Guide de sécu	ecurity Classific rité. Guide de c	cation Guide) attached? classification de la sécurité) sont-elles jointe	\$?	No Yes Non Oui
16 Procurement Officer / Agent d'ap	provisionnement					
Name (print) - Nom (en lettres moule	ees)	Title - Titre		Signature		
Mike Fagan		Supply Spe	ecialist	N	1.5	Digitally signed by Fagan, Mike
Telephone No - Nº de téléphone	Facsimile No Nº de	télécopieur	E-mail address - Adress	se courriel	Date	
204-296-5375	204-983-7796	-	mike.fagan@pwgsc-t	psgc.gc.ca	13 July	2018
17. Contracting Security Authority /	Autorité contractante er nne Antille	n malière de sé	cinilė	Signature	1	MA
Contract Security Officer		des contract	S	4	El	e con
Tel: 613-948-2	61, Fax: 613-948-17 e@tpsqc-pwqsc.qc	12	mail address - Adress	se courriel	Date	ces 2/17